

ARES

ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



**FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

ACCOMPAGNEMENT DES ACTIVITÉS FESTIVES ESTUDIANTINES

JOURNÉE DE RÉFLEXION



ACADÉMIE DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, *Accompagnement des activités festives estudiantines. Journée de réflexion.* Bruxelles: ARES, avril 2023.

ARES

ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Éditeur responsable:
Laurent Despy

ARES
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
www.ares-ac.be

Édition et coordination:
Direction des affaires académiques

Conception graphique et mise en page:
Direction de la communication et de l'informatique

ISBN 978-2-930819-77-8 (PDF)

Dépôt légal D/2023/13.532/4

© ARES, avril 2023

ACCOMPAGNEMENT DES ACTIVITÉS FESTIVES ESTUDIANTINES

JOURNÉE DE RÉFLEXION

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

/ 01. DISCOURS ET INTRODUCTION DE LA JOURNÉE

01. 1 / Discours

- 01. 1.1 / Annick Castiaux, rectrice de l'Université de Namur 13
- 01. 1.2 / Pierre-Yves Jeholet, ministre-président de la Fédération Wallonie-Bruxelles 15
- 01. 1.3 / Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur 17

01. 2 / Introduction de la journée

- 01. 2.1 / Laurent Despy, administrateur de l'ARES 20

/ 02. TABLES RONDES

02. 1 / Table ronde 1 : le paysage des milieux festifs étudiants

- 02. 1.1 / Que considère-t-on à l'UNamur comme étant le contexte festif étudiantin? 24
- 02. 1.2 / Quelles sont les spécificités du folklore à l'ULB? 24
- 02. 1.3 / Quelles sont les spécificités du folklore à l'UCLouvain? 25
- 02. 1.4 / Que représente le baptême aujourd'hui? 25
- 02. 1.5 / Secret : que doit-on dissimuler de sa vie étudiantine et quels sont les aspects qui peuvent être partagés sur les réseaux sociaux? 26
- 02. 1.6 / En tant que bourgmestre, comment réagissez-vous? Quelles sont les choses, dont vous-êtes au courant? Que devez-vous encadrer? 26
- 02. 1.7 / La mise en place de cette charte plus sécurisée signifie-t-elle que certains éléments de ce folklore étudiantin ne sont plus adaptés à notre société? 27
- 02. 1.8 / Est-ce qu'il existe un lien entre les cercles des hautes écoles et ceux des universités? 28
- 02. 1.9 / Que retiennent les étudiants et les étudiantes de ce folklore étudiantin? 29

02. 2 / Table ronde 2 : les relations entre les cercles étudiants et les établissements

- 02. 2.1 / Quelles sont les responsabilités et le rôle des étudiants par rapport aux plus jeunes qui intègrent le cercle? 29
- 02. 2.2 / Comment se passent les contacts avec les cercles? 30
- 02. 2.3 / Comment fonctionne le lien avec les cercles? Quelles sont les activités dont les autorités doivent être informées? À quel moment interviennent les autorités? 31
- 02. 2.4 / Que signifie la reconnaissance des cercles et qu'est-ce que cela implique? 31
- 02. 2.5 / Quel est l'impact d'une simple reconnaissance tacite par les institutions? 32
- 02. 2.6 / Des sanctions sont-elles prévues en cas de non-respect de la convention? 32
- 02. 2.7 / Quels sont les aspects plus négatifs dans ce folklore étudiantin (humiliation, etc.)? 33
- 02. 2.8 / Avez-vous déjà dû faire preuve d'autorité par rapport à des activités qui ne se seraient pas passées comme prévu? 33

02. 3 / Table ronde 3 : prévention aux violences sexuelles, au harcèlement, aux discriminations

- 02. 3.1 / Avez-vous des expériences négatives liées au folklore étudiantin? 34

- 02. 3.2 / Avez-vous été à la rencontre des autorités académiques? Comment avez-vous été entendue? 35
- 02. 3.3 / Comment pouvez-vous faire face à des abus lors de baptêmes? 36
- 02. 3.4 / Comment fonctionne l'asbl o'yes et que propose-t-elle? 37
- 02. 3.5 / Une sensibilisation du corps enseignant a-t-elle déjà été envisagée? 38
- 02. 3.6 / Lorsque vous avez dû faire face à des problèmes de harcèlement, que s'est-il passé au sein du cercle? 38
- 02. 3.7 / L'établissement incite-t-il l'étudiant ou l'étudiante victime de violence à se diriger vers la cellule d'écoute? 39
- 02. 3.8 / L'idéal serait-il de former des pairs à l'écoute leur permettre d'être à même d'offrir une aide réelle aux victimes? 40

02. 4 / Table ronde 4 : la sensibilisation à la consommation responsable de substances altérant le jugement

- 02. 4.1 / Faire son baptême et se rendre dans les cercles sans boire, est-ce possible? 41
- 02. 4.2 / Quel est le facteur d'intégration lié à l'alcool? 41
- 02. 4.3 / L'alcool est-il offert? Existe-t-il une pression venant des entreprises de brasserie? 42
- 02. 4.4 / Que peuvent faire les universités par rapport à ces phénomènes de surconsommation d'alcool? 43
- 02. 4.5 / La prévention est-elle importante par rapport aux autres substances que l'alcool? 44

/ 03. VILLAGE ASSOCIATIF

/ 04. SYNTHÈSE DES ATELIERS PARTICIPATIFS

04. 1 / Chartes et cadres juridiques

- 04. 1.1 / Atelier 1 50
- 04. 1.2 / Atelier 2 52
- 04. 1.3 / Recommandations concernant les chartes et le cadre juridique des activités festives étudiantines 54

04. 2 / Attentes et besoins logistiques du public étudiant auprès des établissements

- 04. 2.1 / Atelier 1 55
- 04. 2.2 / Atelier 2 57
- 04. 2.3 / Recommandations concernant les attentes et besoins logistiques du public étudiant auprès des établissements 58

04. 3 / Entre folklore et tradition

- 04. 3.1 / Atelier 1 59
- 04. 3.2 / Atelier 2 61
- 04. 3.3 / Recommandations concernant folklore et tradition 62

04. 4 / Prévention aux violences sexuelles, au harcèlement, aux discriminations

- 04. 4.1 / Atelier 1 63
- 04. 4.2 / Atelier 2 66
- 04. 4.3 / Recommandations concernant prévention aux violences sexuelles, au harcèlement, aux discriminations 70

04. 5 / Prévention à la consommation abusive d'alcool	71
04. 5.1 / Atelier 1	71
04. 5.2 / Atelier 2	72
04. 5.3 / Recommandations concernant la prévention à la consommation abusive d'alcool	74
/ 05. CHARTE - BAPTÊMES ESTUDIANTINS	76
05. 1 / Préambule	77
05. 2 / Définitions	77
05. 2.1 / Activités	77
05. 2.2 / Parties prenantes	77
05. 3 / Principes fondamentaux	78
05. 4 / Recommandations pour l'appropriation de la charte	79
05. 5 / Droits et devoirs des parties prenantes	80
05. 5.1 / Personnes organisatrices des activités	80
05. 5.2 / Bénéficiaires des activités	82
05. 5.3 / Personnel institutionnel	82



INTRODUCTION

Le 21 août 2021, Madame la Ministre Valérie Glatigny a interpellé l'ARES pour organiser une journée de réflexion et d'échanges sur la thématique de l'accompagnement des activités festives estudiantines. Elle souhaitait donner la parole à la communauté étudiante, à des experts et des expertes, aux personnes de terrain impliquées dans l'organisation des activités festives étudiantes, aux membres du personnel des établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'aux acteurs et actrices du secteur de la jeunesse.

La journée de rencontres du 6 septembre 2022 et l'évaluation de la charte sont les résultats des travaux menés par un groupe composé de représentants et représentantes d'établissements, d'autorités politiques et de cercles estudiantins, au sein de l'ARES. Celle-ci poursuivait un double objectif :

» mettre autour de la table tous les acteurs et toutes les actrices de terrain pour sensibiliser la communauté étudiante et les autorités (politiques et académiques) sur l'importance d'initier des actions de prévention et de sensibilisation de grande envergure, afin d'améliorer l'encadrement responsable des activités étudiantes festives ;

» partager des expériences sur la mise en place de bonnes pratiques institutionnelles et étudiantes liées à l'encadrement responsable des activités festives étudiantes.

Lors de cette journée, le panel des intervenants et intervenantes a été réuni dans un premier temps en séance plénière, sous forme de tables rondes. L'ensemble des participants et participantes à la journée s'est ensuite réuni en ateliers participatifs, pour discuter, échanger des pratiques inspirantes et lancer des pistes de réflexion, de sensibilisation et d'actions pour un meilleur encadrement des activités festives étudiantes.

Les débats de chaque table ronde ont été animés par une autorité académique, un ou une experte, ainsi qu'au moins un étudiant et une étudiante. Les problématiques de débats posées à l'occasion de ces tables rondes étaient les suivantes :

01. Le contexte festif étudiant en Fédération Wallonie-Bruxelles

Quelle est sa portée? Quels rôles les activités festives et folkloriques jouent-elles dans un processus d'intégration et de socialisation? Quelle importance accorder aux rites de passage dans la société contemporaine?

Introduction

Accompagnement des activités festives estudiantines. Journée de réflexion.

Quelles sont les différences entre folklore et tradition? Dans quel cadre légal doivent-elles s'inscrire?

Les relations entre établissements d'enseignement supérieur et cercles étudiants

Quels sont les différents modes d'organisation des activités festives? Comment s'organisent-elles au sein des différents établissements d'enseignement supérieur? Quelle part de responsabilité les établissements d'enseignement supérieur doivent-ils endosser? Quelle autonomie accorder aux cercles? Quel soutien les cercles étudiants peuvent-ils recevoir de la part de leur établissement? En échange de quelles règles à respecter?

02. Les questions de sensibilisation à la consommation responsable de substances pouvant altérer le jugement

Quelles sont les actions développées pour sensibiliser les jeunes à une consommation responsable d'alcool durant les activités festives? Comment prévenir les risques au mieux? Quels sont les dispositifs de premiers secours ou d'aide psychologique mis en place par les établissements et par les cercles?

03. Les questions liées aux violences sexuelles et au harcèlement dans les milieux festifs

Quelles sont les actions de sensibilisation à ces questions? Quels sont les dispositifs de secours ou d'aide psychologique mis en place par les établissements et par les cercles? Comment sont abordées ces questions dans les milieux festifs étudiants?

En deuxième partie de journée, l'assemblée s'est répartie en ateliers participatifs pour échanger à propos des pratiques inspirantes. Chaque participant et participante a eu l'occasion de participer à des ateliers qui ont porté sur les thématiques suivantes :

01. Chartes et cadres juridiques : quels outils pour accompagner les étudiants et les étudiantes? Comment les améliorer?
02. Attentes et besoins logistiques du public étudiant auprès des établissements : comment améliorer les relations cercles et autorités académiques? Comment les faire reconnaître?
03. Entre folklore et tradition : quelles évolutions pour les baptêmes estudiantins?

04. Prévention aux violences sexuelles, au harcèlement, aux discriminations: comment améliorer la sensibilisation? Qu'existe-t-il aujourd'hui et que mettre en place de plus?

05. Prévention la consommation abusive d'alcool : comment sensibiliser et inciter à une consommation responsable? Comment améliorer la gestion des risques? Qu'existe-t-il aujourd'hui et que mettre en place de plus?

C'est la première fois qu'une telle journée est organisée en FWB sur cette thématique et ce document relate de façon exhaustive l'ensemble des travaux. Nous espérons que vous y trouverez matière à réflexion pour améliorer et pérenniser les activités festives estudiantines.



/ 01. DISCOURS ET INTRODUCTION DE LA JOURNÉE



Discours et introduction de la journée
Accompagnement des activités festives estudiantines. Journée de réflexion.

01. 1 / DISCOURS

01. 1.1 / ANNICK CASTIAUX, RECTRICE DE L'UNIVERSITÉ DE NAMUR

« Mesdames et messieurs, en vos titres et qualités, chers collègues, chers étudiants, à l'automne dernier, le pôle académique de Namur était secoué par un événement dramatique. Antonin, pas encore 20 ans, étudiant d'une haute école du pôle académique, décédait lors d'une festivité étudiante à Jodoigne. Ces festivités avaient réuni de nombreux jeunes venant de plusieurs institutions, dans une ferme du Sud de la Province. Et je me rappelle avoir lu, à ce moment-là des commentaires qui m'ont heurtée. Il y aurait toujours eu des accidents dans les baptêmes et autres activités étudiantes, et il fallait finalement que cela arrive aussi à une institution namuroise. Le décès d'un étudiant serait une forme de fatalisme et ne serait qu'un dégât collatéral intrinsèque à la dynamique des baptêmes. Il est inacceptable de considérer la perte potentiellement évitable de toute vie, en particulier, jeune et pleine de promesses, comme un impondérable.

Le décès d'Antonin a fait des victimes directes, Antonin lui-même, sa famille, ses amis proches, mais aussi des victimes indirectes, les organisateurs qui ont dû vivre avec ce terrible drame, mais aussi tous les amis des écoles qui ont vécu cela comme un drame dont ils ont eu du mal à se remettre.

Je pense évidemment en particulier aux étudiants qui étaient présents à cette fête.

+ + + +



+
+
+
+

Je me rappelle aussi l'émotion des collègues. Très rapidement, nous nous sommes réunis entre directions des établissements et nous avons échangé avec le procureur du roi en charge de l'enquête.

Chez tous, la tristesse se mêlait à la colère, non cette perte n'était pas acceptable.

Nous avons mis en place un groupe de travail, qui à la demande de la ministre de l'enseignement supérieur, s'est étendu via l'ARES à l'ensemble des établissements. Cette journée en est la continuation. Elle vise à poursuivre les travaux, à construire ensemble des solutions, qui permettront d'éviter d'autres drames, car dans une telle matière, c'est ensemble que nous devons faire front. Cependant, ne le nions pas, la problématique est complexe. Nous naviguons dans un contexte fait de paradoxes et de dilemmes. Dilemmes entre liberté et responsabilité. Il est normal, légitime et nécessaire que des jeunes puissent trouver des espaces de liberté, faire la fête et même explorer leurs limites. Il est indispensable que tous, individuellement dans leur exercice de liberté ou dans l'organisation de ces moments de fête, mais aussi collectivement en tant qu'institution et, aient conscience des risques et des responsabilités : responsabilités judiciaires et responsabilités morales. Dilemmes entre vie privée et vie académique.

Bien sûr ces activités ont lieu dans le cadre de la vie privée de chacun. Mais elles ont lieu aussi parce que ces étudiants se sont inscrits dans nos établissements. Et c'est finalement la continuité de leur vie académique qui donne lieu à ces événements. Dilemmes entre traditions et modernités. Bien sûr, la tradition est importante. Elle nous ancre et c'est absolument nécessaire à la construction de notre identité. Mais il est absolument nécessaire de faire évoluer la tradition en respectant toujours davantage la personne et la santé publique. Dilemme entre vie académique au sein d'un établissement et vie étudiante dont la dynamique est souvent interétablissements, ce qui est une chance. Mais dans ce contexte, comment réguler? Comment accompagner? Qui a la responsabilité? Qui a l'autorité?

Les recteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont là pour accueillir cet événement. C'était important pour nous d'être présents. Nous resterons à l'introduction de cet événement. Nous ne pourrons pas rester pour la suite des débats, mais il y a beaucoup de représentants de nos institutions dans l'assemblée, parce que nous avons déjà des réunions prévues à l'agenda aujourd'hui. Nous vous souhaitons tous connaissance de vos conclusions avec intérêt. Bonne journée de travail à tous.»

01. 1.2 / PIERRE-YVES JEHOLET, MINISTRE-PRÉSIDENT DE LA FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

« Bonjour à toutes et à tous, en vos titres et qualités. Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui parce que cela présage une rentrée académique normale. Après les deux années de crise sanitaire que nous avons connues, les étudiants en ont besoin.

L'émotion que l'on a connue l'année dernière suite à un terrible drame a probablement bouleversé et menacé le folklore étudiant. Le folklore étudiant ne se résume pas aux baptêmes et aux guindailles. Le folklore étudiant c'est toute une série d'activités qui sont organisées pour et par les étudiants. Mais si le folklore étudiant a été bousculé et menacé, il a évidemment toute sa raison d'être et tout son sens parce qu'il est vecteur de toute une série de valeurs essentielles comme l'intégration, le partage, la solidarité, l'ouverture vers les autres.

Aujourd'hui, cette réunion et ces débats sont très importants et je voudrais saluer le travail de notre ministre de l'enseignement supérieur, Valérie Glatigny, qui a pris cette thématique très à cœur, bien encadrée par l'ARES et par l'ensemble des établissements universitaires et autres. Cela a été dit, lorsque l'on organise des manifestations, que ce soit estudiantines ou autre, le risque zéro n'existe pas. Par contre, il est de notre devoir de faire un maximum d'efforts, de mettre un maximum de balises pour que le risque soit le moindre possible, que le respect de la dignité humaine soit respecté. C'est tout le sens du travail et des débats d'aujourd'hui, qui ont été préparés de longue date. La signature de la charte est un engagement important.

+ + + +



Tout comme au niveau politique, il existe des lois, des arrêtés, des accords de coopération, c'est bien d'en avoir, mais faut-il encore les mettre en œuvre et les respecter. Respecter une charte c'est important, car cela rassure les étudiants par rapport aux drames que l'on a connus, mais également les parents qui s'inquiètent. Je suis également un papa d'un garçon de vingt-cinq ans et d'une fille de vingt-trois ans qui viennent de terminer leur parcours universitaire. Il est important de rassurer les étudiants, les parents, mais aussi les organisateurs. Il y a une responsabilité très importante et parfois aussi une responsabilité judiciaire. Des procès ont vu le jour ces dernières années et on doit pouvoir donner un maximum de garantie aux organisateurs et c'est là le sens de cette charte.

Je tiens à remercier les étudiants pour leur participation à cette initiative de la ministre et cette charte qui a été construite avec eux. Cette charte est importante pour l'avenir du folklore étudiant. Le fait d'encadrer toutes les organisations, les baptêmes, les bleusailles le folklore permettra de voir un bel avenir pour le folklore étudiant qui est absolument essentiel, car c'est un facteur d'intégration un vecteur de défense de toute une série de valeurs, qui nous tiennent à cœur en Fédération Wallonie-Bruxelles et qui nous tiennent à cœur en tant qu'étudiants, mais aussi en tant que responsables d'universités et d'écoles. Je vous remercie.»

01. 1.3 / VALÉRIE GLATIGNY, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

« Monsieur le Ministre-Président, cher Pierre-Yves, Mesdames les Rectrices, Messieurs les Recteurs, Monsieur l'Administrateur, chers professeurs, chères professeuses, et puis surtout, chères étudiantes et chers étudiants, les baptêmes sont avant tout des rituels de passage, qui peuvent être extrêmement positifs et bien vécus.

Je suis moi-même baptisée et j'en garde un souvenir très positif. J'ai fait mon baptême à la luxembourgeoise. Nous avons eu l'occasion d'organiser des manifestations, de découvrir toutes les beautés de cette province, de goûter aux spécialités culinaires de la région. C'était extrêmement formateur. Ces dernières années, il y a eu des incidents, dont un dramatique l'année dernière. Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est pour essayer de prévenir ces tragédies. Le risque zéro n'existe pas, mais je pense que collectivement nous avons au moins une obligation de moyens, sinon de résultats, et c'est quelque chose que nous devons aux parents d'Antonin.

Nous sommes réunis aujourd'hui avec les recteurs, les directeurs-présidents et les représentants de tous les secteurs de l'enseignement supérieur et les étudiants, car nous savons que les étudiants sont de jeunes adultes libres de leurs choix et responsables de leurs actes. En nous réunissant aujourd'hui, notre souhait n'est pas de les infantiliser ni de leur dicter une conduite, voire d'interdire les baptêmes. L'objectif est avant tout de faire prendre conscience aux étudiants des risques lorsque plusieurs personnes sont réunies en nombre dans un même lieu et de l'obligation d'assurer la sécurité de ces lieux.

+ + + +



+
+
+
+

Il ne s'agit donc pas de mettre en cause les activités étudiantes qui constituent une part très importante de la vie sur le campus, mais d'éviter autant que possible les accidents. Il s'agit également de mener une réflexion particulière sur la consommation excessive d'alcool qui est souvent associée aux baptêmes, d'attirer l'attention sur les risques liés à des black-outs à répétition qui produisent des dommages irréversibles au cerveau. Il s'agit donc d'attirer l'attention sur l'encadrement et les normes de sécurité, par exemple la prévention des incendies, le fait d'avertir les autorités locales pour qu'elles puissent réagir en cas d'incident, etc.

C'est pour cela que nous avons demandé à l'ARES, que je remercie, d'évaluer la charte existante du folklore. Un groupe de travail a été mené au sein de l'ARES et je remercie les cercles étudiants qui y ont participé. Un travail de renforcement de la charte a abouti le 30 juin 2022. Nous savons que cette charte est parfois appliquée de façon encore plus stricte dans certains établissements et que c'est un travail qui est mené depuis de nombreuses années dans des cercles. Nous vous en remercions. Nous souhaitons aussi attirer l'attention de ceux qui ne sont pas présents pour cette journée et qui peut-être pourraient voir de façon positive un renforcement d'un certain nombre de dispositions. Nous aurons l'occasion tout à l'heure de détailler ce qu'il y a dans la charte.

Il y a quelques nouveautés : le fait que la charte doit être signée et transmise aux participants, qu'il faut signaler aux autorités académiques et prévenir les autorités locales quand un événement prend une certaine ampleur, qu'il y a tout un protocole de sécurité qui est mis en place en amont que personne ne peut être obligé à consommer de l'alcool sur le lieu du baptême, que personne ne peut non plus être obligé de faire son baptême. Il y a aussi une attention particulière aux dérives sexistes et discriminatoires et un point d'attention sur le bien-être animal.

Je tiens à remercier les représentants d'autorités académiques : Véronique Eeckhoudt, Tania Van Hemelryck, Pierre Maurage et Michel Dupuis pour l'UCLouvain ; Soledad Fernandez Martinez et Laurence Rosier pour l'ULB, Corentin Gilles de l'HEPL, Sylvia Spesz de l'HEAJ, Etienne Quertemont de l'ULiège; Geneviève Guillaume de l'UNamur ; toutes les organisations étudiantes qui se sont investies : l'association des cercles étudiants de l'ULB, l'UNamur, le groupement des cercles louvanistes, la Fédération wallonne des régionales de l'UCLouvain, la Carolo, les cercles de médecine, d'architecture, de polytechnique, l'UMONS, l'organisation représentative des étudiants de l'UMONS, l'ISIC de la HELHa, la Fédération de l'université de Liège et le Comité de baptême de l'Association Générale des Étudiants de la faculté Gembloux Agro-Bio Tech.

Je remercie aussi chaleureusement l'administrateur de l'ARES, Laurent Despy, et particulièrement Jacques Neiryck, et toute l'équipe de l'ARES : Maria Moreno, Aurélien Hougardy, Pauline Deprez, Ekaterina Dibin et leurs collègues. Un travail de longue haleine a été mené au cours de plusieurs réunions du GT. Cette journée est la deuxième étape d'un long processus qui s'est déroulé en amont. Je pense que le plus important sera que vous puissiez vous approprier cette charte. Nous savons que le folklore étudiant est positif, ainsi que l'est cet attachement à notre histoire et à nos traditions. Nous voulons que ce folklore étudiant puisse perdurer, puisse traverser les époques ; et pour ce faire, il doit être plus sûr. Merci encore au nom de toutes les personnes qui ne sont pas présentes et qui auront droit à des baptêmes plus sûrs, mieux encadrés et garderont grâce à vous tous et toutes une excellente expérience et un excellent souvenir.»

+ + + +



+
+
+
+

01. 2 / INTRODUCTION DE LA JOURNÉE

01. 2.1 / LAURENT DESPY, ADMINISTRATEUR DE L'ARES

«Bonjour à toutes et à tous, j'espère que vous avez passé de bons congés d'été! Pour commencer, je tiens à remercier chaleureusement chacun et chacune d'entre vous pour votre présence à cette journée d'échanges. Comme vous le savez, l'enseignement supérieur rime avec études, mais également avec festivités! C'est autour de ce thème que cette journée a été organisée à la demande de la Ministre Valérie Glatigny. Cet évènement fait suite à la journée du 2 mai qui portait sur les modifications à apporter à la charte relative aux activités festives et folkloriques estudiantines, afin de la renforcer. La présence des étudiantes et étudiants à ce rendez-vous ainsi que les nombreux partages de bonnes pratiques et d'expériences des uns et des autres témoignent de l'intérêt marqué de la communauté étudiante pour la problématique et d'une conscience responsable. À noter que la charte n'a pas vocation à être un instrument restrictif et/ou coercitif, il s'agit à contrario d'un outil que les étudiants et étudiantes peuvent s'approprier en accord avec leurs propres réalités de terrain. Et, il en va de la responsabilité des établissements de soutenir les jeunes dans cette démarche. Il est en effet important qu'ils entretiennent des échanges réguliers avec les organisations étudiantes et qu'ils les soutiennent dans la bonne tenue de leurs activités.

+ + + +



Aujourd'hui, l'objectif est de donner la parole à la fois à la communauté étudiante, à des experts et des expertes, aux personnes de terrain impliquées dans l'organisation des activités festives étudiantes, aux membres du personnel

+
+
+
+

Discours et introduction de la journée
Accompagnement des activités festives estudiantines. Journée de réflexion.

des établissements d'enseignement supérieur, ainsi qu'aux acteurs et actrices du secteur de la jeunesse. Rassembler l'ensemble de ces intervenants et intervenantes autour d'une même table est une première! Ensemble et sur base de la charte renforcée, il s'agira de dégager des pistes de réflexions, de sensibilisation et d'actions pour un meilleur encadrement des activités festives étudiantes. Cette journée vise également à ouvrir la réflexion sur l'évolution du folklore estudiantin. Ces rites de passage sont souvent liés à des traditions et il est important que la tradition puisse dialoguer avec l'évolution de la société et des valeurs portées par les jeunes.

Les expériences et les bonnes pratiques de chacun et chacune sont précieuses pour nourrir le débat!

Étant au centre du sujet, nous sommes heureux de pouvoir compter parmi nous de nombreux étudiants et étudiantes et nous avons hâte de les entendre. Car les différents horizons dont proviennent toutes ces personnes reflètent la richesse et la diversité des activités festives et folkloriques. Afin de structurer et d'alimenter au mieux ces échanges, différentes activités sont au programme de la journée. Au travers de séances plénières et d'ateliers, il vous sera possible d'échanger entre vous sur diverses thématiques proposées.



Avant de vous laisser entrer dans le vif du sujet, je tiens à remercier l'ensemble des personnes ayant participé à la bonne organisation de cette journée et la ministre Valérie Glatigny pour sa présence parmi nous ainsi que pour avoir été à l'initiative de cette rencontre. Je vous souhaite d'ores et déjà une bonne journée, riche en échanges et réflexions!»

/ 02. TABLES RONDES



Tables rondes
Accompagnement des activités festives estudiantines. Journée de réflexion.

Lors de la matinée de cette journée, quatre thématiques ont été développées sous la forme de tables rondes :

- » le contexte festif étudiant en Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- » les relations entre établissements d'enseignement supérieur et cercles étudiants ;
- » les questions de sensibilisation à la consommation responsable de substances pouvant altérer le jugement ;
- » les questions liées aux violences sexuelles et au harcèlement dans les milieux festifs.

Les tables rondes ont été animées par Caroline Veyt, animatrice et journaliste dans les médias francophones belges, devant un public très varié. C'est ainsi que 129 participant·es se sont inscrit·es à l'ensemble de la journée et peuvent être réparti·es de la manière suivante :

- » 73 étudiants·es et 56 non-étudiant·es ;
- » 30 personnes issues d'un établissement d'enseignement supérieur (autorités académiques, services aux étudiant·es, employé·es administratif·ves, etc.) ;
- » 18 personnes issues du monde associatif ;
- » 8 personnes issues du monde politique.

02.1 / TABLE RONDE 1 : LE PAYSAGE DES MILIEUX FESTIFS ÉTUDIANTS

Intervenants et intervenantes :

- » Nathalie Burnay, sociologue à l'UCLouvain et à l'UNamur ;
- » Valérie Flohimont, vice-rectrice aux ressources humaines, au bien-être et à la sécurité au travail à l'UNamur ;
- » Julie Chantry, bourgmestre d'Ottignies-Louvain-la-Neuve ;

- » Marie Gillotay, étudiante et présidente de l'association des cercles étudiants de l'ULB ;
- » Lionel Geuens, étudiant à l'UCLouvain et membre du groupement des cercles louvanistes.

02. 1.1 / QUE CONSIDÈRE-T-ON À L'UNAMUR COMME ÉTANT LE CONTEXTE FESTIF ESTUDIANTIN ?

Selon Valérie Flohimont, la question est double. D'une part, il s'agit de déterminer ce que l'on met dans le folklore étudiant et ce que l'on veut en faire. Elle invite les étudiants et étudiantes à s'interroger sur ce point. D'autre part, il y a la question de l'encadrement par l'université. Quelle est la part d'encadrement et pour quelles activités? Il y a notamment toutes les activités organisées par les cercles (un cercle par faculté) où l'université est étroitement en contact avec les étudiants et les étudiantes. Selon les institutions, les régionales et les activités de baptêmes sont plus ou moins liées aux universités. Les universités s'impliquent dans les périodes de baptêmes, par exemple, à l'occasion de la validation du protocole d'encadrement de sécurité. Les universités s'impliquent également



dans les activités sportives et culturelles mises en place par les étudiants et les étudiantes pour des causes qui les tiennent à cœur. Valérie Flohimont rappelle qu'il est important de fournir aux étudiants et aux étudiantes, l'aide, le soutien et l'encadrement en termes de logistique.

02. 1.2 / QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DU FOLKLORE À L'ULB ?

Selon Marie Gillotay, le folklore est très diversifié à l'ULB, étant donné qu'il existe un grand nombre de cercles qui baptisent. Les cercles qui ne baptisent pas proposent, malgré tout, des activités festives et culturelles. Chaque cercle a ses valeurs propres, même si, au sein de l'ULB, il existe une prédominance de la valeur commune du « libre examen ».

L'association des cercles étudiants veille à ce que chaque cercle conserve une

certaine liberté, mais aussi à ce qu'un certain cadre soit posé pour garantir la sécurité. Elle fluidifie également la communication entre étudiants et étudiantes, mais également vis-à-vis de leurs autorités. Marie Gillotay rappelle que la spécificité du « libre examen » est une forme de liberté de pensée (pouvoir penser sans qu'une forme d'autorité ne mette des barrières à cette expression). De même, le choix de se faire baptiser est un choix personnel.

02. 1.3 / QUELLES SONT LES SPÉCIFICITÉS DU FOLKLORE À L'UCLouvain ?

Selon Lionel Geuens, à l'UCLouvain, les étudiants et les étudiantes peuvent donc choisir de se faire baptiser ou non, il n'y a pas d'obligation. Les étudiants et étudiantes qui font le choix de ne pas le faire parviennent à s'intégrer dans leur faculté et ont également la possibilité d'entrer dans un comité (de cercle ou

de régionale), ce qui est relativement nouveau. Par ailleurs, Lionel Geuens rappelle que l'UCLouvain dispose d'une charte spécifique comprenant, par exemple, des formations obligatoires dans le cadre des baptêmes (formation de premiers secours), etc.

02. 1.4 / QUE REPRÉSENTE LE BAPTÊME AUJOURD'HUI ?

Selon Nathalie Burnay, il convient, pour comprendre les activités festives, de les situer à plusieurs niveaux :

- » l'intégration et la sociabilité : identité collective et intégration ;
- » la dimension symbolique : apprentissage d'un folklore (dimension qui transcende les générations).

Elle rappelle que les deux années de crise sanitaire liées au Covid-19 n'ont pas laissé les jeunes indifférents. Pour elle, ce qui se joue aujourd'hui est bien évidemment les rites de passage, mais également la question du secret, très importante au sein des baptêmes (comment jouer le secret dans une société hyperconnectée et de représentation de soi?).

Elle souligne également que la diversité des pratiques est un élément très important et que le paysage festif et folklorique ne se réduira jamais à la dimension seule des baptêmes étudiants.

Enfin, Nathalie Burnay attire l'attention sur le fait que la base commune du folklore se transmet de génération en génération et que l'on observe ces dernières années une « américanisation du folklore ». Par exemple, à l'UNamur, des étudiants et des étudiantes demandent une cérémonie de fin de cycle, alors que la génération précédente n'adhérait pas du tout à ce genre de cérémonie. Selon elle, la génération actuelle exprime un besoin symbolique de ce type de passage. On assiste donc davantage à une adaptation belge de ce qui découle du folklore et de la tradition américaine.

02. 1.5 / **SECRET : QUE DOIT-ON DISSIMULER DE SA VIE ESTUDIANTE ET QUELS SONT LES ASPECTS QUI PEUVENT ÊTRE PARTAGÉS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX ?**

Selon Lionel Geuens, tout ce qui a trait au baptême ne doit pas être divulgué et cette discrétion construit également la « magie » autour du baptême et participe à alimenter la curiosité l'intérêt pour tenter l'expérience.

Marie Gillotay, estime quant à elle que l'expérience du baptême est propre à chaque personne.

De ce fait, divulguer le contenu de cette expérience est compliqué, puisque cela repose sur des ressentis personnels. Aussi, Marie Gillotay souligne qu'il existe une forme de respect entre les membres du baptême qui partagent une expérience commune et qui ne souhaitent pas forcément partager certains moments en dehors de ce groupe restreint.

02. 1.6 / **EN TANT QUE BOURGMESTRE, COMMENT RÉAGISSEZ-VOUS ? QUELLES SONT LES CHOSES, DONT VOUS-ÊTES AU COURANT ? QUE DEVEZ-VOUS ENCADRER ?**

Julie Chantry indique son rôle en tant que bourgmestre est d'assurer la sécurité des étudiants et des étudiantes et de l'ensemble des personnes fréquentant le site. Elle souligne l'importance de ce rôle d'encadrement des festivités, en collaboration avec l'université et la cellule du vice-rectorat, qui représente le premier relai des étudiants et des étudiantes qui souhaitent organiser un événement. Julie Chantry rappelle qu'à priori, ce qui se passe dans les cercles dépend exclusivement de l'université concernée, même si la Ville se charge de la prévention incendie. Cependant, elle précise que dans le cas où plus d'une centaine de personnes sont présentes au sein d'un cercle (en

intérieur), la responsabilité de la Ville est alors engagée.

Elle rappelle que la Ville ne prend en charge que les événements qui se déroulent en place publique ainsi que les répercussions de ces festivités sur les habitants et habitantes. S'agissant d'une concertation entre les différentes parties concernées, c'est de l'ordre de la « gestion négociée des espaces publics » où se posent les questions suivantes :

- » Que souhaitent mettre en place les étudiants et les étudiantes ?
- » Qu'en pensent les pompiers ?
- » Qu'en pense la police ?

» Qu'en pense le service Fêtes et Manifestations ?

Julie Chantry explique qu'à la suite de cette concertation, la Ville décide d'autoriser ou non la manifestation en prenant en compte que celle-ci s'inscrira dans tout le territoire et qu'elle impliquera tous les étudiants et les étudiantes, mais également toutes personnes habitant ou fréquentant le territoire. Pour elle, il s'agit donc d'un juste équilibre à trouver. La Ville peut se montrer parfois restrictive concernant certaines activités étudiantes, mais son rôle est de conserver une dynamique équilibrée entre les activités festives et étudiantes (que la Ville ne souhaite en rien freiner) et les activités festives des autres personnes fréquentant le site. Les étudiants et les étudiantes ont conscience de certaines normes à

respecter comme, par exemple, organiser les activités dans un laps de temps raisonnable afin de laisser le temps aux autorités pour préparer l'encadrement (niveau de décibels, horaires, utilisation des espaces, nécessité de barrières, etc.).

La Ville fonctionne à l'aide d'un cadre normatif :

01. Les étudiants et les étudiantes discutent avec l'université dans un premier temps.
02. Les étudiants et les étudiantes formulent une demande instruite à la Ville, qui détermine si la demande respecte le cadre. La Ville peut à tout moment se montrer plus ou moins intransigeante par rapport à l'un ou l'autre aspect, étant donné qu'il lui revient de contrôler le respect du bien-vivre ensemble dans la ville.

02. 1.7 / **LA MISE EN PLACE DE CETTE CHARTE PLUS SÉCURISÉE SIGNIFIE-T-ELLE QUE CERTAINS ÉLÉMENTS DE CE FOLKLORE ESTUDIANTIN NE SONT PLUS ADAPTÉS À NOTRE SOCIÉTÉ ?**

Selon Valérie Flohimont, il est compliqué de répondre à cette question, étant donné que l'évolution des différents folklores. Elle souligne cependant certains aspects :

- » l'aspect réglementaire : des législations n'existaient pas auparavant (anti-sexisme, anti-discrimination, etc.) ;
- » des comportements uniquement liés à l'effet de groupe : certains actes

sont commis uniquement à cause de cette dynamique de groupe. Il importe de respecter l'intégrité physique et d'engager la responsabilité personnelle des étudiants et des étudiantes, ainsi que la responsabilité juridique et morale des établissements d'enseignement supérieur.

Pour Nathalie Burnay, ces comportements qui n'auraient jamais lieu individuellement, mais qui prennent une ampleur grandissante au sein d'un groupe, sont également liés à l'aspect du conformisme. Cette forme d'institutionnalisation (et donc, la mise en place de cette charte) n'était pas présente des années auparavant. Il y a donc un souhait commun de déterminer

02. 1.8 / EST-CE QU'IL EXISTE UN LIEN ENTRE LES CERCLES DES HAUTES ÉCOLES ET CEUX DES UNIVERSITÉS ?

Selon Marie Gillotay les chartes des cercles évoluent chaque année. Elles sont revues et adaptées par les étudiants et les étudiantes en fonction des problèmes sociétaux qui apparaissent. Par exemple, les aspects liés à la discrimination et aux agressions sexuelles ont été intégrés au sein des chartes. Les cercles étudiants de l'ULB tentent de maintenir le plus de contact possible avec les cercles des hautes écoles et favorisent toujours la rencontre. Elle note que la situation n'est pas toujours aisée étant donné que les folklores au sein des universités et des hautes écoles diffèrent. Enfin, elle met l'accent sur l'importance de partager son expérience avec les autres cercles.

des balises afin de fixer les limites à ne pas franchir. Le risque zéro n'existe pas, mais cette charte permettra de cadrer au mieux les activités folkloriques. Elle estime qu'il existe également une forme de transmission nécessaire des bonnes pratiques entre les universités (qui ont une longue tradition de folklore) et les hautes écoles.

À l'UCLouvain, les cercles des hautes écoles ont accès aux chartes des cercles de l'UCLouvain. Il leur appartient dès lors d'appliquer le contenu de ces chartes. Il revient également aux autorités de la haute école en question de décider s'il convient de collaborer en vue de l'élaboration d'une charte commune ou non. Lionel Geuens indique qu'il n'est pas du ressort des étudiants et des étudiantes d'aller à la rencontre des autorités de la haute école et de leur imposer leurs chartes. Certaines hautes écoles mettent en place leur propre charte, alors que d'autres ne souhaitent pas collaborer avec d'autres facultés.

Tables rondes

Accompagnement des activités festives estudiantines. Journée de réflexion.

02. 1.9 / QUE RETIENNENT LES ÉTUDIANTS ET LES ÉTUDIANTES DE CE FOLKLORE ESTUDIANTIN ?

Lionel Geuens en retient les rencontres et la longue liste de contacts qu'il pourra utiliser dans le futur. Marie Gillotay, quant à elle, en retient les expériences qu'elle n'aurait jamais vécues si elle n'avait pas

été baptisée. Elle y voit l'opportunité enrichissante de travailler et de s'investir au sein de son université. Il s'agit d'une réelle motivation pour son parcours étudiant.

02. 2 / TABLE RONDE 2 : LES RELATIONS ENTRE LES CERCLES ÉTUDIANTS ET LES ÉTABLISSEMENTS

Intervenants et intervenantes :

- » Marc Labie, premier vice-recteur de l'UMONS responsable des affaires sociales et étudiantes ;
- » Benoît Dujardin, directeur-président de l'Henallux ;

- » Jules Duwez, étudiant et président du cercle de la Lukot (LOCI, ESA, ERG) ;
- » Antoine Markey, président du cercle ISIC-HELHa.

02. 2.1 / QUELLES SONT LES RESPONSABILITÉS ET LE RÔLE DES ÉTUDIANTS PAR RAPPORT AUX PLUS JEUNES QUI INTÈGENT LE CERCLE ?

En tant que président de cercle, le rôle d'Antoine Markey est principalement le suivi des nouvelles recrues, mais également la responsabilité du comité de communiquer avec l'établissement. Son comité reprend 8 personnes.

Jules Duwez indique que la Lukot existe depuis 45 ans. Aujourd'hui, cette association représente trois établissements :

- » Faculté d'Architecture, d'Ingénierie Architecturale, d'Urbanisme (LOCI) ;
- » ESA Saint-Luc Bruxelles (ESA)
- » École de recherche graphique (ERG)

Cependant, la Lukot n'est reconnue « officiellement » que par la faculté d'architecture, qui met une cave à disposition du cercle pour l'organisation de ses événements.

02. 2.2 / COMMENT SE PASSENT LES CONTACTS AVEC LES CERCLES ?

Selon Marc Labie, en termes d'interactions, l'université a réussi à établir un dialogue constructif avec les responsables des cercles. Dans la même logique que celle décrite au sein de la charte, l'université et les cercles sont parvenus à convenir d'un modus operandi considéré comme acceptable par l'établissement. De ce point de vue, il considère que les paroles de Julie Chantry illustrent bien ce qui peut être réalisé en tant qu'autorité au sein de l'université. Il reprend le terme de « gestion négociée » qui doit permettre une marge de liberté tout en demeurant au sein d'un cadre défini. À son sens, la charte et tout autre document représentent des supports de discussions entre les étudiants et les étudiantes et l'établissement.



Il rappelle que les autorités disposent de deux autres responsabilités :

- » l'obligation de s'assurer d'interagir immédiatement avec les étudiants et les étudiantes en cas de dérapage ;
- » l'encadrement des activités festives et folkloriques.

Aussi, il se pose la question suivante : « Est-il absolument nécessaire de passer par un rapport d'autorité pour intégrer des individus dans une communauté ? ». Pour Marc Labie, ce débat est également important et vaudrait la peine que l'on y intéresse. Il estime que c'est le devoir de l'institution de susciter ce débat plus conceptuel et souligne le travail remarquable que réalisent les étudiants et les étudiantes, notamment en collaboration avec l'institution. Enfin, rappelle que les statistiques récoltées montrent qu'il y a aujourd'hui de moins en moins d'étudiants et d'étudiantes qui se font baptiser sur de longues périodes.

Selon Antoine Markey, cette réflexion est menée chaque année et il existe un réel souhait de la part des étudiants et des étudiantes d'évoluer et de s'améliorer du point de vue de la qualité des activités.

02. 2.3 / COMMENT FONCTIONNE LE LIEN AVEC LES CERCLES ? QUELLES SONT LES ACTIVITÉS DONT LES AUTORITÉS DOIVENT ÊTRE INFORMÉES ? À QUEL MOMENT INTERVIENNENT LES AUTORITÉS ?

Selon Benoît Dujardin, la configuration des hautes écoles est différente de celle des universités. La première difficulté de gestion réside dans le fait que dans les différentes villes où les cercles sont présents, l'organisation se fait de manière interinstitutionnelle. À Namur, mais aussi au Luxembourg, les activités s'organisent grâce aux étudiants et aux étudiantes de l'université et aux autres institutions du pôle académique. La deuxième difficulté

est qu'il n'y a pas toujours d'ASBL qui collabore avec les cercles. Le lien que les autorités souhaitent créer et maintenir avec les cercles doit être créatif. Pour ce faire, les institutions se basent sur le règlement des études et des examens. Ce règlement prévoit notamment une disposition selon laquelle un étudiant ou une étudiante doit se respecter et respecter autrui dans le cadre de toutes les activités organisées.

02. 2.4 / QUE SIGNIFIE LA RECONNAISSANCE DES CERCLES ET QU'EST-CE QUE CELA IMPLIQUE ?

Selon Benoît Dujardin, l'UMONS, par exemple, propose des services aux étudiants et aux étudiantes et les encadre sur base de sa propre charte (qui est de l'ordre de la charte présentée lors de cette journée). Les services en question sont :

- » la mise à disposition de locaux,
- » la couverture en termes d'assurance,
- » la mise à disposition de matériel de premier secours,

» les compétences de différents services généraux (juridique, conseiller ou conseillère en prévention).

Pour lui, il est important de connaître ses propres cercles, bien qu'il ne soit pas toujours aisé de recenser la liste complète des groupements qui organisent des activités au sein des 10 implantations de l'UMONS.

02. 2.5 / QUEL EST L'IMPACT D'UNE SIMPLE RECONNAISSANCE TACITE PAR LES INSTITUTIONS ?

D'après Jules Duwez, son cercle ne dispose pas de locaux qui lui sont mis à disposition ou d'assurance en cas d'activité organisée. Pourtant, son cercle est tout à fait prêt à signer une convention/charte avec les autorités, mais que les diverses demandes effectuées auprès de son institution restent sans suite.

Par conséquent, lorsqu'une activité est organisée, c'est la responsabilité

personnelle de chacun et chacune qui est engagée.

Dans le cas d'Antoine Markey, son cercle est reconnu par la haute école via une convention. L'assurance, la mise à disposition d'une personne conseillère en prévention et de locaux leur sont fournies par l'école.

Toutes les personnes membres du cercle sont informées du contenu de cette convention.

02. 2.6 / DES SANCTIONS SONT-ELLES PRÉVUES EN CAS DE NON-RESPECT DE LA CONVENTION ?

Marc Labie rappelle que la loi prévoit la possibilité pour l'université de sanctionner un étudiant ou une étudiante. Quatre types de sanctions sont ainsi prévus, allant de l'admonestation à l'exclusion définitive de l'université.

Dans le cas d'un dérapage considéré comme «mineur», il existe une procédure anti-harcèlement, afin de recadrer l'étudiant ou l'étudiante à l'initiative du comportement générateur de mal-être. En fonction de la gravité des faits, les victimes ont accès à toutes les informations qui leur sont nécessaires en vue de porter plainte, par exemple. Ce cas de figure reste inchangé que l'on

dispose ou non d'une ASBL. L'enjeu de l'université est multiple :

- » accompagner les étudiants et les étudiantes en amont (prévention) ;
- » recadrer tout abus afin d'éviter qu'il ne devienne structurel et dangereux ;
- » sensibiliser toute victime potentielle et tout individu à l'initiative du comportement abusif.

Toutefois, Marc Labie souligne que ces phénomènes ne sont pas différents en période de baptême qu'en dehors de cette période, si ce n'est que le contexte et l'ampleur des festivités sont plus propices à ce genre d'abus. D'après lui, de manière générale, les membres qui

ont participé à une activité se rendent compte, lorsque l'activité a pris fin, d'éventuels abus qui ont pu être perpétrés durant l'activité.

Enfin, il rappelle qu'une carte blanche a été signée récemment par les différents

vice-rectorats aux affaires étudiantes. Selon Marc Labie, il n'est pas rare que la demande d'aide en matière de cadrage de l'une ou l'autre activité ou situation émane des étudiants et des étudiantes, ou des cercles mêmes.

02. 2.7 / QUELS SONT LES ASPECTS PLUS NÉGATIFS DANS CE FOLKLORE ESTUDIANTIN (HUMILIATION, ETC.) ?

Selon Antoine Markey, cela dépend d'une personne à l'autre et de la manière dont est vécu le baptême. Cependant, il existe certains aspects plus négatifs et d'autres plus positifs. Il admet que certains rapports d'autorité ne sont pas toujours faciles à vivre et comprend que certaines personnes puissent mal vivre cette part de l'expérience.

D'après Jules Duwez, c'est une des raisons pour lesquelles chaque cercle a mis en place un comité. La motivation du baptême vient de la pérennité et de la transmission de ce folklore aux futurs étudiants et étudiantes. Aussi, la notion du «dépassement de soi» est très

importante et motivante pour bon nombre d'étudiants et d'étudiantes. Le comité a pour but d'améliorer les choses en tout point de vue (consentement, problème lié au féminisme, etc.). Par exemple, lors des événements de cette année, la Lukot entend inviter des associations qui sensibiliseront les étudiants et les étudiantes au consentement, à la prévention dans le cadre des IST, etc. Durant le blocus, la Lukot organise également une journée sportive à laquelle tous les étudiants et les étudiantes de leur faculté peuvent participer, afin de décompresser ensemble à l'occasion d'activités sportives.

02. 2.8 / AVEZ-VOUS DÉJÀ DÛ FAIRE PREUVE D'AUTORITÉ PAR RAPPORT À DES ACTIVITÉS QUI NE SE SERAIENT PAS PASSÉES COMME PRÉVU ?

Selon Benoît Dujardin, les échanges avec les cercles sont continus. La charte prévoit, dans certains cas extrêmes, une suspension de la reconnaissance du cercle concerné. Les éventuelles difficultés auxquelles les autorités

peuvent être confrontées sont également susceptibles d'avoir lieu en dehors des activités des cercles. Dans ce cas, des sanctions disciplinaires sont prévues.

02. 3 / TABLE RONDE 3 : PRÉVENTION AUX VIOLENCES SEXUELLES, AU HARCÈLEMENT, AUX DISCRIMINATIONS

Intervenants et intervenantes :

- » Louise-Marie Drousie, ASBL O'YES ;
- » Elena Tonnelier, étudiante à l'ULB ;
- » Sabine Addi, étudiante à l'ULB ;
- » Pierre Laurent, membre du groupement des cercles louvanistes.
- » Laurence Rosier, linguiste et professeure à l'ULB, membre du Comité femmes et sciences (CF&S) et de la Commission Genre en enseignement supérieur (CoGES) ;
- » Philippe Hilgsmann, vice-recteur aux affaires étudiantes à l'UCLouvain ;

02. 3.1 / AVEZ-VOUS DES EXPÉRIENCES NÉGATIVES LIÉES AU FOLKLORE ÉTUDIANT ?

Elena Tonnelier, qui a fait partie des cercles en tant que comitarde, a décidé il y a quelques années de ne plus y prendre part. Cette période lui a permis de prendre du recul sur cette expérience de vie. Elle explique avoir été témoin directement ou indirectement de plusieurs types de violences. Elle rappelle que les violences sexuelles commencent sous la forme de violence sexiste, de la parole (blagues qui n'en sont pas) jusqu'à devenir des violences physiques (viols). Pour elle, cet aspect est indéniablement commun à tous les établissements d'enseignement supérieur, même si cette problématique les dépasse largement. Il s'agit d'une problématique systémique et représentative de la société au sein de laquelle sont présentes beaucoup de violences diverses.

Sabrine Addi témoigne de son expérience en tant que victime et en tant que témoin. Elle rappelle que d'autres types de violences d'ordre raciste ou homophobe viennent s'ajouter au continuum des violences. Pour elle, il est important de dénoncer tout ce qui ne se passe pas bien dans le contexte des baptêmes étudiants. Il convient de s'opposer au conformisme et de remettre certaines situations en question afin d'améliorer les choses.

Selon Pierre Laurent, certaines mesures sont mises en place pour pallier ce problème, notamment à l'UCLouvain. À l'aide de « Thé OK », l'UCLouvain organise des formations afin de montrer aux nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes que la question est prise au sérieux.

Tables rondes

Accompagnement des activités festives estudiantines. Journée de réflexion.

Durant les soirées des cercles, les « t-shirts jaunes » représentent le dispositif de sécurité des étudiants et des étudiantes, qui est en contact direct

avec l'équipe de gardiennage gérée par l'université. Pour lui, le problème doit être pris très au sérieux.

02. 3.2 / AVEZ-VOUS ÉTÉ À LA RENCONTRE DES AUTORITÉS ACADÉMIQUES ? COMMENT AVEZ-VOUS ÉTÉ ENTENDUE ?

Elena Tonnelier estime qu'il est compliqué de répondre à cette question, car il faudrait sur base d'un élément précis ; parler en termes généraux ne suffit pas. Pour sa part, elle n'a jamais été s'exprimer à ce sujet aux autorités académiques.

le post-baptême. On est baptisée, mais les comitards conservent leur autorité symbolique sur les bleuettes en pâmoison [...]. C'est là que j'ai le plus morflé. Coucher pas forcément consenties, soûleries et compagnie, et alors on n'est

En lien avec la question du « secret » notamment, Laurence Rosier partage un témoignage d'une de ses amies baptisée en 2000. Elle cite : « Un truc qui m'avait fort éprouvée lors



du dépucelage de penne, activité post-baptême, est qu'on m'a tondu les poils pubiens à l'aide d'une tondeuse à la main. C'est une femme qui l'a fait. J'espère que ça n'existe plus. Il faut surtout ne pas se leurrer : le réel danger, c'est l'alcool. L'alcool est la racine du mal comme dirait Orelsan. Je n'ai pas dessaoulé pendant deux mois. Et le vrai danger, c'est

même plus sous la relative protection du statut de bleuette. Les abus suivent le baptême plus qu'ils ne le précédent.» Pour Laurence Rosier, il y a un travail à faire qui commence tout d'abord

par le discours, par les pratiques et par les révélations. Elle se dit touchée des femmes qui osent s'exprimer en ce jour tout en gardant cette notion de secret. Il lui semble nécessaire de s'interroger premièrement sur qui annule quoi et à quel profit.

Par exemple, si l'on venait à opérer certains changements de paroles dans les chansons utilisées lors des baptêmes, il ne s'agit pas d'un acte provenant de la «cancel culture», mais bien d'une progression et d'une évolution du folklore étudiant. En 20 ans, elle

remarque notamment un changement dans la relation qui peut exister entre les étudiants et les étudiantes et les professeurs, ce qui pour elle est positif. Aussi, elle estime qu'il convient de changer les choses de manière plus structurée.

02. 3.3 / COMMENT POUVEZ-VOUS FAIRE FACE À DES ABUS LORS DE BAPTÊMES ?

Depuis deux ans et demi, Philippe Hiligsmann indique n'avoir jamais reçu de signalement pour viol ni pour d'autres abus en termes de violences sexuelles, dans le cadre des activités liées aux baptêmes. Il y a trois ans, l'UCLouvain a mis en place la cellule "Together" afin de permettre aux victimes d'exprimer librement leur vécu, et en vue de leur fournir une assistance psychologique ou de les accompagner dans la formalisation d'une plainte.

Il rappelle que plusieurs sanctions sont possibles :

01. Les sanctions dites légères :
 - » L'avertissement,
 - » L'exclusion d'un étudiant ou d'une étudiante d'un service de l'université (exemple : exclusion d'une bibliothèque ou d'un logement géré par l'université).

02. Les sanctions dites lourdes :
 - » L'exclusion temporaire ou définitive de l'étudiant ou de l'étudiante. Dans ce cas, le vice-recteur se doit de demander l'avis d'une commission disciplinaire présidée par un professeur ou une professeure de la faculté de droit, et dans laquelle siègent un étudiant ou une étudiante, ainsi que le directeur ex-ufficio de l'administration de la vie étudiante.

Philippe Hiligsmann rappelle aux étudiants et aux étudiantes victimes d'abus qu'il existe des espaces au sein de l'université pour les accueillir. Il ajoute également qu'il ne faut jamais négliger la piste judiciaire ou psychologique dans de tels cas. La piste judiciaire permet de sanctionner l'étudiant ou l'étudiante à l'origine de l'abus, notamment dans la continuité de son parcours académique.

02. 3.4 / COMMENT FONCTIONNE L'ASBL O'YES ET QUE PROPOSE-T-ELLE ?

Louise-Marie Drousie précise que l'ASBL est active dans toute la Fédération Wallonie-Bruxelles et qu'elle est à disposition des étudiants et des étudiantes qui souhaitent organiser des projets de prévention à la santé sexuelle. L'ASBL travaille autour des questions de «vie relationnelle, affective et sexuelle». Cela implique notamment les violences sexistes, le harcèlement et la discrimination. L'ASBL adopte une approche positive de la sexualité afin de partager la notion de consentement et les mesures qui peuvent être mises en place pour l'améliorer. L'ASBL travaille également sur l'éducation par les pairs; elle forme les jeunes qui, ensuite, sensibiliseront d'autres jeunes. Louise-Marie Drousie rappelle que le suivi est annuel et que la formation se fait en début d'année en collaboration avec d'autres partenaires. Cette formation se base sur différentes thématiques et vise également à faire découvrir différents outils pédagogiques. Tout au long de l'année, des stands de prévention et des groupes de travail sont organisés. L'ASBL prend en compte les besoins et les attentes des étudiants et des étudiantes afin de mettre en place les projets. Les projets visent à toucher autant les

cercles que les kots, les groupements d'étudiants et d'étudiantes (initiative plus personnelle), etc. Ces projets peuvent être liés au parcours académique de l'étudiant ou de l'étudiante et donc aux cours directement.

Philippe Hiligsmann ajoute que depuis trois ans, l'UCLouvain a imposé la présence d'une activité en lien avec le consentement lors des activités de bleusailles. L'année passée, l'UCLouvain a mis en place un module dit «consentement» qui a été installé sur le "Moodle" (espace en ligne dédié aux cours, lié au compte étudiant). Cette année, l'UCLouvain a fait en sorte que ce module soit obligatoire pour l'ensemble des étudiants et des étudiantes. Dès qu'ils activeront Moodle, ils seront amenés à visionner une vidéo sur le thème du consentement. Cela permet de conscientiser les étudiants et les étudiantes à cette problématique. Il existe également un fascicule à ce sujet, qui est distribué aux étudiants et aux étudiantes de première année.

Pour Laurence Rosier, le corps professoral a également une responsabilité à ce sujet, notamment dans le cadre du contenu des cours qu'ils confèrent.

02. 3.5 / **UNE SENSIBILISATION DU CORPS ENSEIGNANT A-T-ELLE DÉJÀ ÉTÉ ENVISAGÉE ?**

Philippe Hiligsmann indique qu'un module sera prochainement mis sur pied à destination des enseignants et des enseignantes, principalement dans le cadre de la ligne hiérarchique. Ce qui est visé par ce biais, c'est une conscientisation par rapport aux éléments qui concernent l'ensemble des cours.

Selon Laurence Rosier pour agir de manière structurelle, il convient de

sensibiliser les nouvelles personnes engagées à l'inclusion, aux questions et aux biais de genre, car celles-ci seront les véritables actrices futures. Dans la perspective de l'agrégation et de l'enseignement, il existe une volonté de sensibiliser à ces questions au sein de la formation des jeunes enseignants et enseignantes.

02. 3.6 / **LORSQUE VOUS AVEZ DÛ FAIRE FACE À DES PROBLÈMES DE HARCÈLEMENT, QUE S'EST-IL PASSÉ AU SEIN DU CERCLE ?**

Elena Tonnelier rappelle qu'à l'ULB, O'YES organise des formations à la prévention et à la sensibilisation autour de ces thématiques. Aussi, il existe des délégués et déléguées égalité et inclusivité au sein de chaque cercle. Depuis quelques années, des « personnes de confiance » sont également élues dans chaque cercle de l'ULB. Il s'agit de personnes de référence pour tout étudiant ou étudiante qui aurait été victime d'une violence quelconque. La victime peut se confier anonymement à la personne de confiance et celle-ci fait le relais au cercle afin de déterminer les sanctions éventuelles qui s'imposent. Seulement, elle indique que le fonctionnement de ces personnes de confiance est remis en doute par les étudiants et les étudiantes.

Il s'agit, en effet, d'une énorme responsabilité qui repose sur les épaules d'une seule personne. De plus, ces étudiants et étudiantes « personnes de confiance » ne bénéficient d'aucune formation pour exercer ce rôle. Les étudiants et les étudiantes estiment que les initiatives de sensibilisation mises en place devraient être obligatoires. À l'ULB, en ce moment, toutes les initiatives de sensibilisation sont réalisées sur base volontaire uniquement. Or, les personnes qui se rendent à ces activités de sensibilisation sont des personnes qui sont déjà sensibilisées ou du moins intéressées par la thématique. Il conviendrait donc de toucher un public plus large.

Pierre Laurent rappelle que les « t-shirts jaunes » sont également disponibles pour écouter les étudiants et les étudiantes et relayer l'information à l'équipe de gardiennage. Au sein des cercles de l'UCLouvain, il existe également des

personnes de confiance. Certains cercles choisissent même une personne de chaque sexe afin de favoriser l'échange. À l'UCLouvain non plus, ces étudiants et ces étudiantes ne bénéficient pas de formation pour exercer ce rôle.

02. 3.7 / **L'ÉTABLISSEMENT INCITE-T-IL L'ÉTUDIANT OU L'ÉTUDIANTE VICTIME DE VIOLENCE À SE DIRIGER VERS LA CELLULE D'ÉCOUTE ?**

D'après Philippe Hiligsmann, une série de campagnes de communication est organisée afin que tous les étudiants et toutes les étudiantes prennent conscience des dispositifs existants. Les étudiants et les étudiantes qui s'adressent à la cellule le font de manière tout à fait autonome et dépendante.

Une plainte peut être formalisée avec l'aide des psychologues de cette cellule et communiquée aux autorités de l'établissement.

Selon Laurence Rosier, le problème à l'ULB, est qu'une cellule avait également

été créée, mais qu'elle est aujourd'hui remise en cause par les étudiants et les étudiantes. Ce qui a posé problème est que les deux parties étaient écoutées.

Philippe Hiligsmann précise qu'à l'UCLouvain, les deux parties peuvent également s'adresser à la cellule. Néanmoins, il précise que lorsqu'une victime se tourne vers la cellule, celle-ci ne prend jamais contact avec la personne mise en cause. C'est la Commission disciplinaire de première instance qui s'en charge.

02. 3.8 / L'IDÉAL SERAIT-IL DE FORMER DES PAIRS À L'ÉCOUTE LEUR PERMETTRE D'ÊTRE À MÊME D'OFFRIR UNE AIDE RÉELLE AUX VICTIMES ?

Sabrine Addi estime qu'il est important d'offrir une formation aux personnes concernées, car ce rôle représente une grande responsabilité, et cela peut les mener à se sentir démunies pour assumer cette tâche. Elle souligne également que, dans certains cas, les victimes connaissent bien les personnes à qui elles sont censées se confier, ce qui rend l'approche encore plus difficile.

Selon Louise-Marie Drousie, les structures ressources sont bel et bien présentes au

sein de l'établissement, mais également dans la zone géographique. Elle estime qu'il convient de ne pas donner aux étudiants et aux étudiantes un tel rôle à endosser.

Enfin, Elena Tonnelier déplore qu'il n'y ait pas encore eu d'enquête réalisée dans le milieu universitaire à ce sujet, afin d'identifier les zones principales d'incompréhension.

02. 4 / TABLE RONDE 4 : LA SENSIBILISATION À LA CONSOMMATION RESPONSABLE DE SUBSTANCES ALTÉRANT LE JUGEMENT

Intervenants et intervenantes :

- » Pierre Maurage, chercheur en psychologie à l'UCLouvain ;
- » Anne-Cécile Pirenne, membre du service des affaires étudiantes à l'ULiège ;
- » Émilie Walewyns, membre de l'ASBL «Modus Vivendi» ;
- » Marie Gillotay, étudiante et présidente de l'association des cercles étudiants de l'ULB

- » Catherine Azevedo-Vargas, membre du projet "Drink Different", de réduction des risques liés à la surconsommation d'alcool, créé par et pour les étudiants et étudiantes de l'USL-B
- » Robin Hannetot, étudiant à Gembloux.

02. 4.1 / FAIRE SON BAPTÊME ET SE RENDRE DANS LES CERCLES SANS BOIRE, EST-CE POSSIBLE ?

Selon Catherine Azevedo-Vargas, il est possible de faire son baptême sans boire. Depuis quelques années, il y a un soutien des personnes qui ne souhaitent pas consommer d'alcool durant leur baptême.

Marie Gillotay ajoute que les cercles encouragent les étudiants et les étudiantes qui souhaitent faire leur bleusaille à l'eau. Les cercles sont obligés de vendre les softs moins chers afin de pousser les étudiants les étudiantes à en consommer. Les étudiants et étudiantes qui sont purement à l'eau sont de plus en plus courants.

Enfin, Robin Hannetot indique qu'à Gembloux, l'alcool est interdit pendant toute la durée du baptême.

02. 4.2 / QUEL EST LE FACTEUR D'INTÉGRATION LIÉ À L'ALCOOL ?

D'après Pierre Maurage, les mentalités évoluent, car il y a vingt ans, il n'aurait pas été envisageable de faire son baptême exclusivement à l'eau. La charte tente de réduire les risques en termes de sécurité. Il existe également des conséquences majeures de l'alcool sur le cerveau et notamment via le modèle de consommation étudiante. Il insiste sur



Le souhait est de mettre l'accent sur le consentement et la pleine conscience de ses propres actes. Il souligne que tout le monde ne dispose pas de la même capacité ou envie de boire. Lorsque le baptême est terminé, les «lapins» (surnom donné aux étudiants et étudiantes de première année) auront l'opportunité de boire de l'alcool au sein du cercle.

la présence de l'alcool en milieu étudiant, pas seulement parce qu'elle amène à des drames, mais parce qu'elle cause des problèmes plus insidieux à long terme. À court terme, l'alcool provoque des excès de violence, etc. À long terme, les risques peuvent aller de la dépendance, à l'anxiété, mais aussi à des troubles de la mémoire, etc.

02. 4.3 / L'ALCOOL EST-IL OFFERT ? EXISTE-T-IL UNE PRESSION VENANT DES ENTREPRISES DE BRASSERIE ?

Marie Jilotet admet que la question est délicate. Les entreprises de brasseries se rendent dans le milieu étudiant, car il représente une quantité importante de la consommation. Les prix sont donc avantageux afin d'offrir la possibilité de guindailer à tout le monde (dimension d'inclusion). Les cercles tentent malgré tout de conscientiser les étudiants et les étudiantes à la consommation raisonnable et responsable de l'alcool à disposition.

Catherine Azevedo-Vargas indique que son comité a suivi une formation de "Drink different", à l'issue de laquelle, un accord s'est dégagé : une fixation des prix pas trop bas afin de limiter en quelque sorte les étudiants et les étudiantes dans leur consommation. "Drink different" a réfléchi à la manière de mettre en place un processus afin que les étudiants et les étudiantes ne surconsomment pas de l'alcool. Les pistes évoquées sont les suivantes :

- » la limite du prix d'un verre de bière (pas trop bas),
- » la mise à disposition de verres d'eau,
- » des campagnes d'affichages,
- » des stands de prévention,
- » etc.

Elle rappelle qu'être présent et discuter avec les personnes sur le moment est souvent très bénéfique.

Émilie Walewijns met en place des partenariats entre les universités et les hautes écoles en région bruxelloise. Elle indique que "Drink different" propose des projets de réduction des risques par rapport à la vie festive. Au lancement, les membres identifient quelles sont les pratiques festives et les prises de risques qui y sont liées (période de diagnostic). "Drink different" travaille ensuite avec les acteurs et actrices qui interviennent dans l'organisation de ces activités, afin de mettre en place un projet décliné en trois axes :

01. L'accès à l'information : discussion des effets de l'alcool sur le cerveau, du black-out, etc. ;
02. Les compétences : formations données aux comités et aux délégués ;
03. L'environnement.

L'objectif du projet est de faire adopter des comportements plus sécurisés aux étudiants et aux étudiantes, et donc, de modifier de manière générale les comportements de toutes et tous.

02. 4.4 / QUE PEUVENT FAIRE LES UNIVERSITÉS PAR RAPPORT À CES PHÉNOMÈNES DE SURCONSOMMATION D'ALCOOL ?

Selon Anne-Cécile Pirenne, au sein du milieu étudiant, l'alcool demeure un élément marketing des études. Les étudiants et les étudiantes travaillent énormément afin de poser un cadre par rapport à la consommation d'alcool. L'université tente, quant à elle, de sensibiliser le public étudiant à la consommation responsable d'alcool, car au-delà de ces activités, il existe également les fêtes au sein des kots ou des fêtes dont le cadre est moins définissable. Il convient de faire prendre conscience aux étudiants et aux étudiantes de leurs propres limites de tolérance. L'université organise des événements tout au long de l'année et à destination de tous les publics.

Marie Gillotay évoque le projet « Ça m'saoule », qui est porté par les personnes déléguées à la réduction des risques. L'objectif du projet « Ça m'saoule » est de travailler sur cette surconsommation d'alcool, de tabac et de drogues au sein de chaque cercle.

Les personnes déléguées sont également responsables de tenir les stands, de s'assurer que de l'eau gratuite est mise à disposition lors des événements, etc. Cette année académique, le projet « Ça m'saoule » veut proposer de la bière sans alcool à l'ULB, en plus de la « charte alcool » déjà en vigueur. Cette « charte alcool » pose un cadre concernant la vente d'alcool sur le campus, ce qui permet d'en réguler la consommation au sein des cercles.

Selon Pierre Maurage, il est évident que les habitudes de consommation d'alcool prises durant le parcours académique de l'étudiant ou de l'étudiante prédiront le risque d'entrer ou non dans une consommation excessive par la suite. La politique belge est libérale en ce qui concerne la publicité et le prix de la bière. Il est donc logique que le milieu étudiant soit un reflet de cette société. Pour lui, il ne convient pas de stigmatiser les étudiants et les étudiantes sur leur surconsommation d'alcool, mais de changer les choses de manière sociétale.

02. 4.5 / LA PRÉVENTION EST-ELLE IMPORTANTE PAR RAPPORT AUX AUTRES SUBSTANCES QUE L'ALCOOL ?

Selon Émilie Walewijns, la sensibilisation aux autres substances se fait également par les stands et par les formations. Dans ce cas-ci, le sujet ne peut pas être abordé de manière aussi directe que le sujet de l'alcool, car il existe encore un tabou autour de la consommation de drogues et de médicaments. La prévention ne se fait donc pas via des pancartes ou posters, mais bien à l'occasion de stands.



/ 03. VILLAGE ASSOCIATIF



Village associatif
Accompagnement des activités festives estudiantines. Journée de réflexion.

Lors de la pause de midi qui a suivi la tenue des tables rondes, un espace dédié aux associations parties prenantes à la vie étudiante a été prévu. Tous les participants et toutes les participantes ont ainsi pu prendre part à des ateliers, des séances d'informations, faire l'expérience d'une « voiture freinage d'urgence », et déambuler entre les stands.

Les associations suivantes étaient présentes (vous pouvez également cliquer sur l'image pour accéder au site web de l'association) :



<https://www.provincedeliege.be/fr/node/671>



<https://www.icar-wallonie.be/>



<https://etudiantslibéraux.be/>



<https://www.violencessexuelles.be/centres-prise-charge-violences-sexuelles>



<https://tpamp.be/stand-up-2/>



<https://www.o-yes.be/>



<https://www.ryd.be/>



<https://iqvm-iefh.belgium.be/fr>



<https://www.facebook.com/planningfamilialvirton/>

<https://www.facebook.com/planningfamilialvirton/>



<http://www.modusvivendi-be.org/>



<https://facultedaider.wordpress.com/>

/ 04. SYNTHÈSE DES ATELIERS PARTICIPATIFS



Synthèse des ateliers participatifs
Accompagnement des activités festives estudiantines. Journée de réflexion.

Chaque participante et participant à la journée d'échanges a été invité à s'inscrire dans deux ateliers, qui se sont tenus l'après-midi.

Les thématiques de ces ateliers étaient les suivantes :

- » **CHARTES ET CADRES JURIDIQUES** - Quels outils pour accompagner les étudiants et les étudiantes? Comment les améliorer?
- » **ATTENTES ET BESOINS LOGISTIQUES DU PUBLIC ÉTUDIANT AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS** - Comment améliorer les relations cercles et autorités académiques? Comment les faire reconnaître?
- » **ENTRE FOLKLORE ET TRADITION** - Quelles évolutions pour les baptêmes estudiantins?
- » **PRÉVENTION AUX VIOLENCES SEXUELLES, AU HARCÈLEMENT, AUX DISCRIMINATIONS** - Comment améliorer la sensibilisation? Qu'existe-t-il aujourd'hui et que mettre en place de plus?
- » **PRÉVENTION À LA CONSOMMATION ABUSIVE D'ALCOOL** - Comment sensibiliser et inciter à une consommation responsable? Comment améliorer la gestion des risques? Qu'existe-t-il aujourd'hui et que mettre en place de plus?

Chaque thématique a été traitée durant deux ateliers consécutifs, avec des publics différents.

La première phase d'atelier comprenait une phase de divergence. Les participantes et participants, réunis en plusieurs sous-groupes, ont discuté des différentes difficultés, points de vigilance et d'attention relatifs à la thématique. Après une quarantaine de minutes, les sous-groupes ont rapporté leurs principaux points d'attention, puis, en fin d'atelier, un travail de mise en commun est réalisé pour sélectionner cinq thématiques phares qui structureront les échanges lors du second atelier.

La deuxième phase d'atelier comprenait une phase de convergence. Organisée selon la même logique que le premier, la consigne était toutefois plus structurée, dans le sens où chaque sous-groupe devait prendre en charge une des cinq thématiques ayant émergé du premier atelier et se concentrer sur la formulation de recommandations relatives à celle-ci. Suite à leur discussion de 40 minutes, des propositions de recommandations ont été affichées sur le tableau de la salle. Chaque participant et participante a ensuite pu voter à l'aide de gommettes pour les recommandations qui leur semblaient les plus importantes.

La suite du texte reprend les synthèses des ateliers.

04.1 / CHARTES ET CADRES JURIDIQUES

04.1.1 / ATELIER 1

Les sous-groupes ont relevé les points d'attentions, de questionnement et/ou les problématiques suivantes :

Travailler le consentement plus largement chez les étudiant·es

Contexte avec une autorité, un effet de groupe. Réaffirmer le principe de consentement.

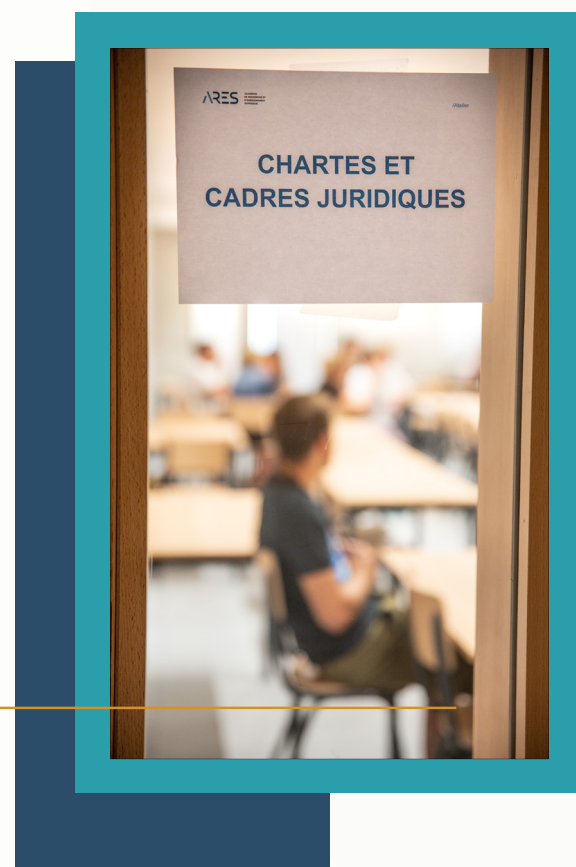
Comment organiser le contrôle de la mise en œuvre de la charte? Contrôle interne?

En désignant un·e garant·e de la charte, identifié·e et connu·e? Informer et insister sur les processus de plainte existants par ailleurs. Le ou la participant·e doit savoir à qui il ou elle peut s'adresser en cas de non-respect de la charte.

Comment informer et sensibiliser les ancien·es à l'existence de la charte et à son respect? Intervention des EES? Les ancien·es ne sont pas nécessairement conscient·es du cadre qui entoure désormais les activités. Or, il est important de les informer dudit cadre.

Quid de la prise en charge des coûts (ressources humaines et financières) de la mise en œuvre de la charte?

+ + + +



+
+
+
+

Quid de la reconnaissance par les EES et/ou de la prise de connaissance par les EES de l'existence des différents comités, collectifs? Comment faire si les EES refusent de rentrer dans le dialogue avec les collectifs/cercles?

Intervention auprès d'une autorité supérieure (Commissaires et Délégué·es, représentant·e de la Ministre au sein de son Cabinet...)?

Quid de l'évaluation de la charte? Comment garantir l'évolution de la charte et comment garantir une telle évaluation considérant que les différents collectifs vont se réapproprier la charte, et que les chartes 2.0 seront trop disparates?

Comment permettre aux étudiants de trouver tous les textes juridiques en lien avec les activités folkloriques?

Que se passe-t-il en cas de non-respect de la charte? Pourquoi une charte non contraignante? Et si elle devient contraignante, qui devra gérer les difficultés de la non-application/mauvaise application de la charte?

Nécessité d'être très clair dans les termes utilisés. Par exemple : analyse des risques psychosociaux, RGPD, etc. Les étudiants ne voient pas clairement ce que cela recouvre.

La charte mentionne la question des assurances, mais de quelles assurances est-il question?

Nécessité de bien préciser à qui s'adresse la charte : les notions d'activités festives et folkloriques incluent-elles les 24h vélo? La Saint V? Le cas échéant, certaines recommandations seraient tout simplement irréalisables (par exemple

garantir le retour des participants à leur domicile).

Besoin de formation et de soutien sur les obligations et les recommandations contenues dans la charte (concrètement, comment faire pour respecter telle ou telle recommandation?).

Pouvoir disposer de documents plus généralisés, de documents types, afin que chaque collectif puisse utiliser les mêmes modèles.

La reconnaissance des collectifs/cercles pourrait-elle émaner de l'ARES? Réelle nécessité de mettre en place un réel dialogue entre les institutions et les collectifs étudiants. Le besoin le plus important est la reconnaissance des cercles par les institutions. Cela pourrait supposer la mise en place d'un pôle pour obtenir de l'aide notamment en termes d'assurance, de formation, de locaux, etc. Certains «petits» collectifs ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour suivre toutes les recommandations de la charte. Cette reconnaissance et aide apportée par l'institution concernée sera aussi positive pour son image (un accident survenu pendant une activité peut avoir des répercussions négatives sur l'institution concernée).

Les points d'attentions principaux, qui serviront de base à l'atelier 2, sont résumés comme ceci :

01. Terminologie de la charte.

04.1.2 / ATELIER 2

Concernant la terminologie de la charte, les sous-groupes estiment :

- » que la charte doit être expliquée dès le départ des activités, en début d'année, à tous les étudiants et étudiantes concernées. Il faut absolument favoriser le dialogue entre les autorités académiques et les cercles ;
- » qu'il est important que la charte soit davantage explicite (par exemple via un lexique, des notes de bas de page, etc.) ;
- » que la communication de la charte, ou des déclinaisons de celle-ci, devrait être plus adaptée au public visé, via un/des média(s) plus approprié(s). Il serait intéressant qu'il y ait une déclinaison du contenu de ladite charte dans des médias plus adaptés aux étudiant-es.

02. Reconnaissance des collectifs et des cercles et problèmes de financement.
03. Questions au sujet des assurances.
04. Mise en œuvre/contrôle de la charte.
05. Évaluation de la charte/évolution de la charte.

Concernant la reconnaissance des cercles, les sous-groupes estiment :

- » que les cercles devraient obligatoirement être reconnus juridiquement sous la forme d'ASBL. Ces cercles auront par ailleurs besoin de formations et d'informations, et des contrôles financiers pour les aider à gérer leurs finances, offrir des formations. La reconnaissance sous forme d'ASBL faciliterait notamment la possibilité pour les cercles de contracter les assurances utiles ;
- » que la signature de la charte par les cercles implique leur reconnaissance (dans certains EES cette politique de reconnaissance existe déjà) ;
- » que chaque EES devrait disposer d'une commission composée de professionnels, mais aussi de représentants des établissements et des étudiants, pour étoffer la charte. Ceci permettrait de créer un partage de la charge mentale à ce sujet.

Concernant les assurances, les sous-groupes estiment :

- » que les assurances pourraient devenir un incitant pour la signature et la mise en œuvre de la charte.

Concernant le contrôle et mise en œuvre de la charte, les sous-groupes estiment :

- » qu'il devrait y avoir un contrôle interne au sein de chaque cercle. Par ailleurs, l'accent devrait être mis sur la prévention ainsi que sur le dialogue entre les autorités académiques, les autorités locales et les cercles ;



- » qu'il serait par ailleurs intéressant qu'il y ait une plus grande coopération entre les cercles et le cas échéant, une mutualisation des moyens ;

- » que des incitants soient instaurés, afin d'assurer la bonne mise en œuvre et le respect de la charte (par exemple, mise à disposition de locaux pour les activités).

Concernant l'évaluation/évolution de la charte, les sous-groupes estiment :

- » que la charte doit rester une base commune, mais que chaque établissement est libre de compléter la charte et de la renforcer/de l'éclaircir sur certains points. À cet égard, il est à noter que pour certaines institutions, la charte constitue un recul ;
- » que la charte ne sera reconnue que quand elle aura été issue d'une concertation large avec tout le monde. L'objectif d'une telle concertation serait de se mettre d'accord avec les réelles attentes des uns et des autres. La charte deviendra alors une base obligatoire à implémenter partout. La charte représente une base qui devrait être revue par les étudiants afin de pouvoir se la réapproprier et toucher un public plus large.

04. 1.3 / RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES CHARTES ET LE CADRE JURIDIQUE DES ACTIVITÉS FESTIVES ESTUDIANTINES

Les recommandations sélectionnées par les participant·es sont :

01. La mise en place d'un incitant/ intérêt pour encourager les cercles/collectifs à signer la charte (formations, sensibilisations, prise en charge des assurances, reconnaissance...).
02. La mise en place d'un contrôle interne au sein des institutions, en privilégiant le dialogue.
03. L'encouragement de la reconnaissance juridique de tous les cercles/collectifs, sous la forme d'ASBL, et la reconnaissance des institutions.
04. La modification du support et des termes de la charte, plus adaptés à la réalité étudiante, avec par exemple un lexique.
05. L'explicitation de la charte dès l'inscription dans un établissement.



04. 2 / ATTENTES ET BESOINS LOGISTIQUES DU PUBLIC ÉTUDIANT AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS

04. 2.1 / ATELIER 1

Les sous-groupes ont relevé les points d'attentions, de questionnement et/ou les problématiques suivantes :

+ + + +



Problèmes de reconnaissance officielle des cercles.

Problèmes de visibilité, manques de moyens de faire connaître le cercle : Refus de certains EES d'autoriser les visites des cercles dans les classes/ auditoriums, nécessité de pouvoir disposer de lieux ou d'espaces de mises en valeur des cercles/régionales (endroits de pub, endroits d'affichage), d'espaces de rassemblement pour les cercles/régionales.

Les étudiants et étudiantes ont parfois une mauvaise perception des cercles : c'est parfois perçu comme un manque de communication entre les EES et les cercles.

Diverses difficultés logistiques : manque de lieux de stockage (caves, garages) ou de locaux de vie, d'activités. Le manque de stockage rend impossibles des achats sur le long terme par le cercle (exemple, se faire livrer une fois 80 futs plutôt que 10 fois 8 futs). Sans locaux fixes, des personnes extérieures au cercle se mêlent au cercle, ce qui crée un sentiment d'insécurité et des problèmes, puis entraînent des préjugés de l'EES sur le cercle. C'est un cercle vicieux.

Manque de sécurité durant les activités: meilleure implication avec la Police et de la Croix rouge, mais manque de points de contact pour cela. Le manque de locaux oblige les cercles à trouver des lieux différents à chaque fois, avec des difficultés de trouver de nouvelles solutions de sécurité systématiquement. L'éloignement de la «ville» est également une cause d'insécurité, à cause des distances à parcourir.

Perte de temps : les liens sont à retisser à chaque activité, à chaque demande, à cause du manque d'éléments pérennes. Les cercles ont besoin d'optimiser leurs démarches. Sans communication, l'historique des cercles et les bonnes pratiques apprises ne sont pas pérennisés. L'EES pourrait aider en ce sens. Diffraction entre le timing d'actions de l'EES (plus lent) et les attentes des étudiants (très rapides). 6 mois c'est peu pour un EES, mais c'est énorme pour un cercle étudiant.

Manque d'aide financière, de moyens pour améliorer le cadre des activités.

Manque d'identification et de reconnaissances. Les cercles sont parfois, par méconnaissance, confondus avec les ordres d'anciennes étudiantes et d'anciens étudiants. Les débordements des ordres sont parfois reprochés aux cercles sans que leur responsabilité soit engagée. Le conseil étudiant est reconnu et soutenu, mais pas les cercles.

Des préjugés contre les cercles persistents. De «mauvaises» expériences de plusieurs années auparavant persistent alors que les personnes en place ont complètement changé. Comment partir d'une nouvelle page entre les autorités de l'EES et les cercles?

Manque de formations (au concept des safe zones par exemple) ou formations trop courtes (à l'écoute active par exemple).

Manque de prise en main par l'EES des sujets sensibles (harcèlement, violences...), l'EES ne prend pas ses responsabilités dans le développement de la prévention, par exemple. L'EES souffre de trop de contraintes administratives.

04.2.2 / ATELIER 2

Les sous-groupes estiment que l'on peut réunir plusieurs questionnements selon plusieurs thématiques.

Concernant la visibilité, les sous-groupes estiment :

- » qu'il serait bien d'ouvrir des espaces de communication pour les cercles vers les étudiants et étudiantes ;
- » qu'il faudrait autoriser les cercles à utiliser les publipostages quand les questions et les informations concernent l'intérêt de toute une faculté.



Concernant la sécurité, les sous-groupes estiment :

- » que les EES pourraient apporter un soutien aux cercles dans leurs démarches et financer les besoins de base (extincteurs, trousse de secours...).
- » que ceci pourrait se réaliser dans une idée de réciprocité : les cercles rendent des services à la communauté académique et l'EES les soutient dans cette démarche.
- » que les EES pourraient proposer aux cercles ou organiser pour les cercles des formations ciblées et financées par l'EES, s'il y a par exemple une participation minimum (40% des membres du cercle, par exemple). Cela responsabiliserait les cercles. Exemples de formation: BEPS, harcèlement, explications des responsabilités des cercles (harcèlement, urgence médicale, etc.) qui indiquent également «quand» la responsabilité des cercles commence et quand elle s'arrête (et quand ils doivent réorienter les personnes vers d'autres acteurs (médecin, psychologue, police, etc.). Formations d'une journée minimum et prévoir de la formation continue.

Concernant la mise à disposition de locaux, les sous-groupes estiment :

» que les EES devraient mettre à disposition des cercles des locaux, ou accompagner les cercles pour trouver des lieux d'activité, en contrepartie par exemple de l'engagement des cercles à organiser des activités à destination de toute la communauté étudiante.

Concernant la communication, les sous-groupes estiment :

» qu'il faut proposer des espaces de communication aux cercles (site internet, lieu de centralisation des informations, chartes) ainsi que des personnes de contact, notamment en

vue d'assurer la mémoire des cercles et de permettre la continuité des bonnes pratiques.

Concernant la mise en valeur des cercles, les sous-groupes estiment :

» qu'il faut enjoindre les cercles et les autorités de l'EES à se rencontrer au moins une fois par an pour mettre en avant les réalisations des cercles et donner une autre image que les seuls dérapages.

» qu'il faudrait travailler à la mise en place d'un réseau au sein de l'EES (doyens, directions de départements, etc.) et éventuellement inter-EES.

04. 2.3 / RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES ATTENTES ET BESOINS LOGISTIQUES DU PUBLIC ÉTUDIANT AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS

Les recommandations sélectionnées par les participant·es sont :

01. La mise à disposition, par les autorités académiques et pour les cercles, de lieux de vie, de réunion, d'activité, aux normes de sécurité nécessaires. En contrepartie, les cercles pourraient s'engager à organiser des activités concertées avec des aspects qualitatifs.
02. Le soutien des autorités académiques envers les cercles dans les démarches liées à la sécurité : les conseiller, les accompagner, et/ou les financer.
03. La création d'espaces de communication entre EES et entre cercles, et la désignation de personnes de contact dont le rôle serait d'assurer la mémoire des cercles ainsi que la continuité des bonnes pratiques et des progrès.

04. Inciter les EES à ouvrir un dialogue avec les cercles, leur proposer des espaces de communication vers les étudiants et étudiantes, les aider dans la mise en avant de leurs bonnes pratiques et réalisations positives.

05. La mise en place de formations à destination des cercles (comme le BEPS, la gestion des questions liées au harcèlement, aux violences...), la gestion des risques, la gestion des ASBL, et de pouvoir réorienter les cercles et étudiant·es vers les bonnes personnes-ressources.

04. 3 / ENTRE FOLKLORE ET TRADITION

04. 3.1 / ATELIER 1

Les sous-groupes ont relevé les points d'attentions, de questionnement et/ou les problématiques suivantes :

La consommation exagérée d'alcool durant les activités de cercles. Néanmoins, il y a beaucoup plus de prévention qu'avant, et des activités comme les rois et reines des bleues se font à la bière non alcoolisée.

La société a un a priori négatif sur le baptême étudiant. Pourtant il a beaucoup évolué au fil des générations, mais l'opinion publique ne suit pas. Avant, il y avait beaucoup de pressions pour que les étudiant·es soient baptisé·es. Aujourd'hui, il ne faut plus être baptisé·e pour être intégré·e dans la vie étudiante. Aussi, la réussite des études devrait être davantage prise en compte dans la vie du cercle.

Les ancien·es ne sont pas toujours au courant des nouvelles règles et coutumes actuelles, il y a souvent un décalage. Il est peut-être nécessaire qu'ils et elles restent à distance, surtout quand le décalage d'âge est très important.

Les cercles ont des moyens financiers limités. Les cercles sont autofinancés, mais on leur demande de se former, de répondre à des normes de sécurité, etc.

Les chants étudiants sont le reflet d'une longue tradition, mais certains d'entre eux posent question aujourd'hui. La société évolue, et la propagation d'idées sexistes et discriminatoires à travers les chants pose question. Jusqu'où aller : réécriture ou mise en contexte ? Inventer de nouveaux chants ? La dignité et le respect de l'être humain n'étaient pas toujours au centre des discussions auparavant.

Certaines activités de baptême comportent des stands où les étudiants et étudiantes doivent avaler des animaux vivants.

Les comités de cercles se succèdent très vite, et le cercle hérite des décisions passées. Pas ou peu de transparence sur les décisions, les comptes, etc. Il faudrait davantage de bilans, de comptes de résultat, d'archives.

Les réseaux sociaux et des comptes comme #balancetonfolklore ont entraîné une libération de la parole au sujet des débordements du folklore. Il faut un meilleur encadrement lors des soirées, imposer un cadre légal à respecter, sensibiliser sur le consentement, et rappeler les responsabilités aux étudiants et étudiantes.

Les cercles devraient rendre encore plus de comptes aux EES dans le but d'être plus transparent, et que les EES soient prêts à agir plus rapidement en cas de problème, dans une optique de bienveillance. Accompagner les cercles quand il y a des soucis, et expliquer aux membres quelles sont leurs possibilités de recours et/ou de sanctions, au sein du cercle, mais aussi avec l'EES (avertissement, blâme, exclusion). Les étudiant·es ne connaissent pas toujours les différents niveaux de hiérarchie au sein d'un EES.

Il manque souvent de parité dans les organes décisionnels des cercles.

Il faudrait atteindre une parité au sein des comités.

Les noms de baptême peuvent être problématiques. Souvent le résultat de moqueries par rapport aux minorités, sous couvert d'un ridicule tourné à l'extrême, axé sur le physique, la couleur de peau, la sexualité.

+ + + +



+
+
+
+

04. 3.2 / ATELIER 2

Les sous-groupes estiment que l'on peut réunir plusieurs questionnements selon plusieurs thématiques.

Concernant la reconnaissance et le financement des cercles :

- » Une reconnaissance juridique des associations étudiantes (association de fait ou ASBL) permettrait aux cercles de sortir d'une ombre juridique, qui permettrait d'obtenir un financement, une visibilité, l'aide d'un EES ou autre, en contrepartie du respect de certaines règles.
- » La création d'un organisme central (par exemple par le biais de l'ARES?) qui mettrait à disposition toute une série de formations gratuites pour permettre le respect de la charte.
- » Il faudrait informer les cercles de l'existence des associations qui peuvent les aider, et garantir le financement et le subventionnement de ces mêmes acteurs.
- » Mettre en place des chartes coconstruites pour engager la responsabilité des étudiant·s et des autorités, mais avec les étudiant·es (mise en place d'une personne référente pour communiquer avec les cercles au sein des EES).

- » faire offre de soutien (formations, locaux, etc.) notamment pour entraîner le respect des engagements portés par la charte.

Concernant l'évolution du folklore :

- » Les cercles organisateurs de baptême pourraient permettre l'utilisation de maillots pour éviter la nudité à celles et ceux qui la refuseraient.
- » Les comités de baptême devraient avoir plus de pouvoir de décision que les ancien·nes, car ceux-ci et celles-ci ne sont pas responsables en cas de problème.
- » Les ancien·nes devraient ratifier la charte s'ils et elles participent aux activités de cercle.
- » Responsabiliser deux ancien·nes de confiance pour gérer les autres ancien·nes, désigné·es par les comités. Rendre obligatoire la présence d'un délégué social, responsable en cas de problème, qui peut aller trouver l'ancien·ne de confiance.

Concernant les problèmes liés au harcèlement :

- » Il faudrait avoir plusieurs personnes relais dans chaque cercle, pouvoir limiter la charge mentale de ces accompagnateurs-trices, et qu'ils et elles puissent être écoutés-es. Renvoyer vers une liste de ressources ne permet pas de régler les problèmes.

Concernant les chants étudiants :

- » Modifier tous les chants et les épurer de leurs propos sexistes et racistes, à commencer par les cris de cercle.

04. 3.3 / RECOMMANDATIONS CONCERNANT FOLKLORE ET TRADITION

Les recommandations sélectionnées par les participant-es sont :

01. Aux autorités académiques, de faire une offre de soutien aux cercles (formations, locaux, etc.) notamment pour permettre le respect par toutes et tous des engagements portés par la charte.
02. Aux comités de cercle, de commencer à repenser l'écriture de certains chants discriminatoires, en commençant par les chants de cercle.



- » Ne pas modifier tous les chants, mais les remettre en contexte avant qu'ils ne soient chantés, en gardant une trace historique, et que chaque comité fasse ses choix par rapport aux valeurs qu'il véhicule.
- » Que les rédacteurs des chansonniers se mettent d'accord pour insérer une partie historique des chants qui ne sont plus chantés, ou une mise en garde pour les lecteurs et lectrices.

03. Aux comités de cercle, d'imposer l'élection d'un-e délégué-e social-e qui se chargerait de faire le lien entre anciens et comités, pour éviter les débordements dus aux différences de mentalités.
04. Aux pouvoirs politiques, d'accompagner les cercles dans leurs démarches de reconnaissance juridique en ASBL et leur accorder des financements qui permettent

de respecter la mise en place des chartes.

05. Aux pouvoirs politiques, de créer un organe central (par exemple au sein de l'ARES?) qui sera chargé d'informer les cercles des possibilités de formation, de donner gratuitement des formations, et continuer à subventionner les associations de terrain.

04. 4 / PRÉVENTION AUX VIOLENCES SEXUELLES, AU HARCÈLEMENT, AUX DISCRIMINATIONS

04. 4.1 / ATELIER 1

Les sous-groupes ont relevé les points d'attention, de questionnement et/ou les problématiques suivantes :

La question de la difficulté de sortie du silence de la victime d'agression sexuelle. Cette dernière peut encore trop souvent être exposée à un manque de considération lorsqu'elle décide de s'exprimer et de rapporter des faits d'agression sexuelle. Il en résulte également des craintes potentielles de déconsidération voire de représailles venant de l'auteur-riche de l'agression.

La difficulté à identifier clairement la personne à qui s'adresser en cas d'agression. Tant du point de vue de la victime ou de l'agresseur-se.

Un flou palpable sur la conception de consentement. En effet, la délimitation de ce terme et des limites que nous pouvons lui attribuer reste essentiellement implicite. Le groupe souligne l'importance de prendre le temps de délimiter et de définir clairement ce concept afin qu'une vision partagée du consentement puisse être déployée auprès des étudiant-es.

Une difficulté à se prémunir, se protéger d'une agression. En effet, beaucoup d'attention est portée sur la victime d'agression, mais beaucoup moins sur la mise en place de mesures efficaces de prévention au harcèlement.

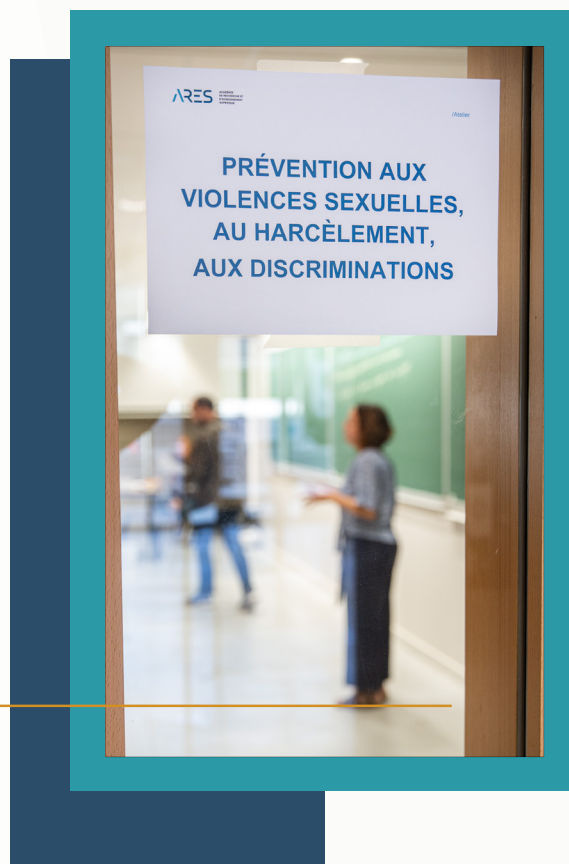
Les discriminations. Un sous-groupe propose de mettre un point d'attention à la question de l'accueil de la diversité dans le baptême. Par exemple, un sous-groupe exprime l'intérêt de réfléchir à l'accueil des étudiant·es en situation de handicap dans les activités de baptême.

La difficulté d'atteindre largement et efficacement les étudiant·es lors de communications ou de formations traitant du harcèlement, des discriminations ou des violences sexuelles. Le groupe évoque par exemple le cas de l'ULB et de ses 37000 étudiant·es ; comment réussir à les toucher efficacement et les sensibiliser largement sur ces thématiques ?

Un questionnaire sur l'intérêt et l'engagement de la plupart des étudiant·es pour ces activités d'information/sensibilisation. En effet, les étudiant·es sont déjà confronté·es à de nombreuses activités diverses venant se rajouter aux activités de cours. La question est donc : comment les attirer et les inciter à participer à ces activités face à la concurrence importante d'autres activités ? Comment faire accorder la priorité à ces activités ?

La passivité/résistance du corps académique face aux activités de sensibilisation. En effet, un sous-groupe évoque la difficulté à collaborer avec les enseignant·es dans la prévention alors qu'ils constitueraient des relais efficaces de sensibilisation.

+ + + +



Les principaux freins à leur implication seraient le manque de temps et d'énergie pouvant y être consacré dans les diverses fonctions des académiques (enseignement, recherche, service à la société...).

+
+
+
+

Un constat, celui que les étudiant·es sont déjà de jeunes adultes. L'enseignement supérieur devrait-il donc encore être responsable de leur « éducation » sur les questions de violence, harcèlement et discrimination ? Selon le groupe, la majorité du travail devrait être fait plus tôt, dans l'enseignement obligatoire entre 6 et 18 ans.

La nécessité actuelle de faire prendre davantage conscience de l'ampleur des violences sexuelles auprès de la population étudiante. Dans cette idée, le groupe insiste sur l'importance de renforcer le développement des connaissances sur les ressources accessibles sur cette problématique dans et hors des institutions.

Un travail est également à réaliser sur la reconnaissance et la valorisation des structures de soutien. Les étudiant·es n'ont parfois pas confiance dans ces structures et les services souvent disponibles dans l'institution.

La délégation majoritaire de la responsabilité de prise en charge des victimes en termes de violences sexuelles, de harcèlement et de discrimination aux étudiant·es/comitard·es. Le sous-groupe critique un manque de professionnalisation des personnes-ressources et un manque de professionnels (psychologue, etc.) afin de soutenir les acteurs et actrices de terrain.

Il y aurait donc une responsabilisation trop forte des étudiant·es dans ce rôle de soutien.

Un manque de connaissances claires sur les sanctions. Les acteurs et actrices de l'institution ne sont pas réellement au fait des sanctions que l'institution peut légalement appliquer en cas d'agression sexuelle et autres. De plus, les étudiant·es sont rarement au fait des sanctions légales et institutionnelles en la matière. Il manque une réelle chartre à ce sujet permettant d'identifier les droits et sanctions d'un point de vue juridique et académique.

La difficulté générale d'une victime à se reconnaître comme telle.

Une tension existante entre le volet disciplinaire et judiciaire. À quel point l'établissement d'enseignement supérieur doit-il prendre en charge des questions qui relèvent souvent de questions pénales et juridiques ?

Une tension entre l'urgence relative au fait d'agression sexuelle et la présomption d'innocence de la personne incriminée. En quoi, l'ESS doit-il automatiquement punir/sanctionner lors d'un témoignage d'agression ? Qu'en est-il de la présomption d'innocences dont un·e agresseur·se devrait pouvoir bénéficier ? Attention à une sanction qui s'avérerait en réalité injustifiée.

L'intérêt de sortir de la logique habituelle de sanction, mais de focaliser l'énergie également sur la logique d'éducation et d'accompagnement.

L'importance de diffuser et sensibiliser à l'ampleur de la question des violences sexuelles, mais de ne pas toucher uniquement les étudiant·es. En effet, il serait également très important de sensibiliser l'ensemble des membres de l'université sur cette question.

04. 4.2 / ATELIER 2

Les sous-groupes estiment que l'on peut réunir plusieurs questionnements selon plusieurs thématiques.

Concernant la gestion de l'intersectionnalité des discriminations :

» S'interroger sur la façon de gérer les différentes formes de discriminations pouvant apparaître lors des activités de baptême : racisme, sexisme, validisme (discrimination liée au handicap) et classisme (discrimination liée à l'appartenance à un groupe/ classe sociale spécifique).

» Mettre sur pied une formation originale qui serait donnée par des professionnels de la question et qui s'accompagnerait d'un travail d'échanges par les pairs.

Il est important de transmettre une information juste et non de « catastrophiser » la question des violences sexuelles, agressions et discriminations auprès des étudiant·es.

Il évoque par exemple la question des piqures en soirée traitée parfois de façon alarmiste et générer des mouvements de psychose et d'anxiété exacerbée auprès de certain·es étudiant·es.

» Proposer le partage de témoignages de vécus pour ouvrir la porte à la prise de parole sur l'ensemble des formes de discriminations. Cela permettra de prendre conscience que les discriminations sexuelles et raciales ne sont pas les seules à exister chez les étudiant·es.



» Travailler sur la forme de la communication qui est souvent centrée sur les aspects négatifs et est vieillissante. En ce sens, il serait opportun de pouvoir développer une communication utilisant davantage les médias numériques (#, application, réseaux sociaux...) et qui puisse également se concentrer sur les messages positifs de tolérance et d'acceptation des différences ; le développement d'une vision inclusive et collective du folklore.

» La nécessité de travailler autant à « prévenir » qu'à « guérir ». En effet, beaucoup d'énergie est utilisée dans la réflexion sur les sanctions et la prise en charge des victimes de discriminations, mais un travail plus important devrait être réalisé sur la prévention de ces discriminations.

Concernant l'encouragement à la sortie du silence et la « légitimation » des témoignages des victimes :

» L'importance de mettre en place des « mécanismes » structurels permettant de faciliter la gestion des situations problématiques en direct. Plusieurs exemples sont évoqués tels que les safe zone ou le "Ask Angela", etc. mis en place lors des soirées.

» L'importance d'établir un point relais (et d'une procédure structurée de prise en charge) spécifiquement dédié

à cette question dans l'établissement tel que la procédure cash-e de l'ULB

» Offrir des espaces numériques de partage, de libération de parole et de témoignages. Un exemple est la page Instagram « Balance ton Folklore ».

» La formation et la sensibilisation des étudiant·es et également des témoins de violence afin de sortir des potentielles cultures du viol pouvant encore exister dans certains lieux. Cette formation pourrait se baser sur l'EVRAS présente dans l'enseignement obligatoire.

» L'importance de davantage former la police à l'accueil des victimes de violences sexuelles et la prise en charge de leurs plaintes. Ceci permettrait d'éviter que ces dernières perdent de légitimité lorsqu'elles osent venir témoigner.

Concernant le renforcement et le développement des connaissances des membres de l'institution sur ce sujet (sensibilisation, sanction, éducation) :

» La nécessité de renforcer la diversité des canaux d'informations utilisés et sur la répétition des principaux messages au travers de ces différents canaux.

- » L'importance de réaliser un travail de sensibilisation par les pairs en collaborant avec les cercles et les conseils étudiants. De cette façon, le but est de pouvoir mettre en place des actions de plus grande efficacité permettant aux étudiant·es de s'identifier plus facilement aux informations transmises.
- » La mise en place d'une cellule spécialisée concernant le harcèlement. Cette cellule permettrait d'avoir une structure centrale de formation et de transmission des informations.
- » Former les étudiant·es aux questions de violences, harcèlement et discriminations en intégrant une formation en ce sens directement dans le programme du cours/le cursus de l'étudiant·e. De cette façon, il serait plus facile de toucher un très grand nombre d'étudiant·es et réglerait le problème de faible participation.
- » L'importance de proposer une gradation des sanctions clairement communiquées aux étudiant·es. Cette gradation serait accompagnée d'une description très claire des faits pouvant ou non mener à une sanction. La gradation irait d'un simple avertissement à l'exclusion définitive. L'étudiant·e pourrait réduire la sanction en réalisant des formations ciblées de sensibilisation et réduction des comportements agressifs dénoncés.

Concernant l'implication de l'ensemble des membres de l'institution pour renforcer les actions contre les violences sexuelles, le harcèlement et les discriminations :

- » Que ces questions soient davantage pilotées par un organisme externe chapeautant l'ensemble de la FWB. Cet organisme permettrait de fournir une vision commune sur les différentes sanctions appliquées et pourrait également fournir une équité en termes de visibilité des actions mises en place.
- » Présenter les différents outils de soutien sur ces questions dès la première année d'études.
- » Proposer une large campagne de sensibilisation touchant l'ensemble des membres des EES. Cette campagne se voudrait permanente (se déroulant dynamiquement sur l'ensemble de l'année) voire interactive (pas uniquement une campagne frontale, mais permettant également des moments d'échange et de partage sur la question).
- » L'identification claire de personnes-ressources sur ces questions au sein des différents «corps» de l'institution (personnes pour les académiques, pour le personnel administratif, pour les étudiant·es..)

- » Encourager la discussion entre les différents membres de l'établissement sur ces questions. Le croisement des regards et des statuts (enseignant·e, étudiant·e...) permettrait une meilleure sensibilisation de toutes et tous. L'objectif serait donc de toucher l'ensemble de l'institution et de pouvoir diffuser ces réflexions très largement auprès de ses différents membres.
- » Protéger les victimes et les témoins sur le long cours. Au même titre que le code du bien-être au travail, les étudiant·es devraient pouvoir bénéficier d'un code analogue leur permettant d'explicitier ce qui n'est pas permis et comment réagir en cas de transgression.

Concernant les moyens de penser la politique de prévention contre les violences sexuelles :

- » Clairement identifier des personnes-ressources motivées et désireuses de se former sur la question afin qu'elles puissent devenir des relais dans l'institution.

- » Ne pas penser les questions de prévention aux violences sexuelles, harcèlement et discriminations uniquement au niveau de l'enseignement supérieur. Il est nécessaire de repenser également la question en amont en étendant la politique EVRAS déjà en place et en la rendant plus directive et structurée dans ce que les établissements doivent mettre en place pour répondre à cette thématique.
- » Inclure le milieu étudiant dans l'organisation et la préparation des campagnes de prévention.
- » Trouver un juste milieu entre la mise en place de moyens concrets pour sensibiliser les étudiant·es et le potentiel appel à la peur, le message alarmiste de sur sensibilisation pouvant émaner d'une communication manquant de subtilité.
- » Dénoncer le flou autour de la question des violences sexuelles et l'importance de préciser exactement ce que y est mis derrière ces termes afin de proposer des actions plus ciblées et efficaces tout en évitant des actions «fourre-tout», à l'efficacité discutable.

04. 4.3 / RECOMMANDATIONS CONCERNANT PRÉVENTION AUX VIOLENCES SEXUELLES, AU HARCÈLEMENT, AUX DISCRIMINATIONS

Les recommandations sélectionnées par les participant·es sont :

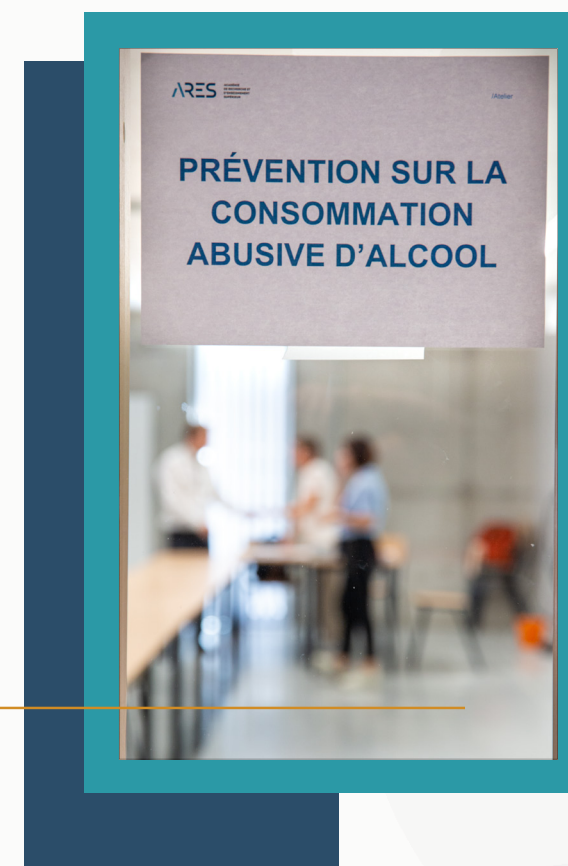
01. Aux autorités académiques et aux comités de cercle, de proposer une communication numérique adaptée et positive pour gérer l'intersectionnalité des discriminations.
02. Aux autorités académiques, de mettre en place un point relais dans chaque établissement afin de faciliter la sortie du silence des victimes et/ou des témoins.
03. Aux autorités académiques, d'intégrer des outils et des formations dans les programmes d'études pour renforcer les connaissances de toutes et tous.
04. Pour impliquer tous les acteurs et toutes les actrices de la vie étudiante, à tous les niveaux, de mettre en place une campagne de sensibilisation permanente et active.
05. Au pouvoir politique, de mieux penser en amont la politique de prévention, impliquant les autorités académiques, mais aussi étendre de manière plus large la politique EVRAS au niveau secondaire.

04. 5 / PRÉVENTION À LA CONSOMMATION ABUSIVE D'ALCOOL

04. 5.1 / ATELIER 1

Les sous-groupes ont relevé les points d'attentions, de questionnement et/ou les problématiques suivantes :

+ + + +



L'alcool est un problème sociétal, la consommation est importante dans l'ensemble de la population, pas seulement auprès des étudiant·es. Il s'agit d'une question de politique globale qui devrait concerner la société dans son ensemble. Par exemple, le constat que l'alcool est consommé de plus en plus jeune. Il faudrait limiter l'accessibilité de l'alcool en Belgique et augmenter les prix.

Les étudiant·es manquent de moyens pour bénéficier d'une consommation responsable. Par exemple, l'offre reste limitée en termes d'eau à disposition, de softs ou de nourritures lors des soirées estudiantines.

Un sentiment qu'il existe une réelle volonté de changement et une ouverture d'esprit dans la gestion des fêtes, mais les étudiants se heurtent au côté traditionnel et rituel du folklore, qui ne facilite pas le changement des mentalités et des comportements.

+
+
+
+
Une augmentation de la bienveillance par rapport à l'autre, entre autre par le fait que beaucoup de membres dans les comités ont suivi une formation en premiers secours. Il s'agit quasiment d'une prévention par les pairs.

Le côté marketing, merchandising et commercial de certaines fêtes estudiantines pose question (sponsorisées, par exemple, par des marques d'alcool ou de bières). Il faudrait sortir de la logique commerciale actuelle et des lobbies des brasseurs.

La problématique des «présoirées» très alcoolisées et le phénomène de *binge drinking* chez les jeunes.

Il faudrait mieux faire le lien entre les comportements négatifs et l'alcool, comme : «tu t'es vu quand tu as bu?». L'idée serait de «décooliser» l'alcool.

04. 5.2 / ATELIER 2

Les sous-groupes estiment que l'on peut réunir plusieurs questionnements selon plusieurs thématiques.

Concernant la stigmatisation des étudiant·es à propos de l'alcool :

- » La problématique dépasse le cadre des activités festives estudiantines.
- » Il y a une nécessité de communiquer entre les différents ministres pour ne plus cibler les campagnes sur le groupe des étudiant·es spécifiquement ; élaboration d'un «plan alcool» fédéral.

La Charte entrainerait un recul par rapport à la politique de certains EES qui ont adopté davantage de mesures pour encadrer les activités et le folklore estudiantin.

Par rapport aux drogues, le cadre législatif est tout à fait différent de celui lié à l'alcool, qui est beaucoup plus permissif.

Une question d'actualité liée à la substance GHB (ou similaire) ; mais cette consommation n'est pas toujours ingérée sur base volontaire, il s'agit d'un abus. Cela rejoint davantage l'atelier « harcèlement », mais cela interpelle malgré tout les participants.

- » Sur le plan médiatique, il ne faudrait pas cibler que les points négatifs de l'alcool, mais relever aussi les initiatives positives qui sont mises en œuvre.



- » Insister sur le fait que l'alcool ne doit pas être obligatoire lors des baptêmes et autres festivités. C'est déjà le cas pour les bleusailles et cette tendance tend à se répandre de plus en plus pour l'ensemble des activités estudiantines.

Concernant le fléau des drogues et la différence de législation :

- » Sensibiliser les jeunes aussi bien sur les dangers de l'alcool que de la drogue, mais aussi du mélange des deux.
- » Arrêter de considérer la drogue comme un tabou, afin d'éviter la consommation en cachette.
- » Nécessité d'un positionnement des autorités académiques sur le problème de la drogue.

Concernant les enjeux économiques et de marketing liés à la consommation d'alcool chez les étudiant·es :

- » Bannir les logos et les marques de boissons alcoolisées sur les éléments matériels (tonnelles, gobelets, tee-shirts, etc.).
- » Ne plus placer l'alcool au centre de la communication des événements.
- » Organiser d'autres types d'activités qui amènent des recettes, pour ne pas devoir compenser les pertes financières par des soirées et autres activités centrées sur l'alcool.

Concernant le manque de moyens et d'infrastructures pour proposer des alternatives à l'alcool :

- » Proposer de l'eau gratuite à tous les événements (et davantage accessible) et accompagner cette accessibilité par des campagnes d'encouragement à boire de l'eau (par l'intermédiaire d'une mascotte, par exemple).
- » Pour favoriser la consommation de softs, organiser par exemple une "happy hour soft" ou promouvoir un événement sponsorisé par une marque de soft, ou distribution gratuite de soft à un moment donné.
- » Encourager les jeunes à manger pendant ou avant les soirées, en leur offrant par exemple des tickets de réductions dans les restos proches, ou bien dans les cercles qui pourraient proposer de la nourriture à prix raisonnable.

Concernant les difficultés à changer les mentalités et les traditions :

- » Travailler main dans la main avec les EES par rapport à la communication autour des baptêmes pour casser les idées reçues ; valoriser le côté festif, convivial, bon-enfant, folklorique.

» Informer les 5^e et 6^e secondaires, pas seulement sur le contenu des études et autres infos pratiques, mais aussi sur le folklore étudiantin (d'un point de vue positif).

» Travailler la communication dans les médias pour casser les idées reçues et les stéréotypes vis-à-vis des guindailles.

04. 5.3 / RECOMMANDATIONS CONCERNANT LA PRÉVENTION À LA CONSOMMATION ABUSIVE D'ALCOOL

Les recommandations sélectionnées par les participant·es sont :

01. Aux autorités académiques, aux organisateurs d'événements, aux comités et Cercles, de mettre de l'eau gratuite (fontaines à eau, robinets...) à disposition des étudiant·es lors de chaque activité. Promouvoir aussi la consommation d'eau, par l'intermédiaire du DJ ou d'une mascotte, par exemple.
02. Aux autorités académiques, aux cercles et aux médias, de travailler positivement sur la communication autour des baptêmes : casser les idées reçues, les stéréotypes et mettre en avant davantage les côtés positifs, festifs, bon-enfant du folklore étudiantin.
03. À l'enseignement obligatoire, vis-à-vis des 5^e et 6^e secondaires, axer la communication aussi sur le folklore et pas seulement sur l'organisation des études (programmes, cursus...).
04. Aux comités de Cercle, d'organiser des événements attractifs et générateurs de recettes autres que les soirées centrées sur l'alcool.
05. Aux autorités académiques, au monde politique (de la santé notamment) et aux médias, de sensibiliser le public étudiantin sur les dangers des drogues, aussi bien que de l'alcool, et au mélange des deux.



/ 05. CHARTE - BAPTÊMES ESTUDIANTINS



Charte - Baptêmes estudiantins
Accompagnement des activités festives estudiantines. Journée de réflexion.

05.1 / PRÉAMBULE

La charte relative aux activités festives et folkloriques estudiantines en Fédération WallonieBruxelles a été coconstruite avec un panel représentatif d'organisations étudiantes et de représentants et représentantes des autorités académiques. Cette charte intègre **des dispositions a minima** suggérant un cadre visant à conscientiser toutes les parties prenantes à leurs responsabilités, droits et devoirs.

Les établissements d'enseignement supérieur et organisations étudiantes sont **libres de personnaliser** cette charte et d'y apporter les éléments relatifs à leurs réalités culturelles et géographiques afin de réaliser des chartes particulières ad hoc.

Les personnes organisatrices d'activités festives et folkloriques estudiantines s'engagent à respecter la présente charte dans le cadre des activités qu'elles organisent et à la communiquer, signée, aux bénéficiaires des activités.

05.2 / DÉFINITIONS

05.2.1 / ACTIVITÉS

Par activités, sont visées les activités festives et folkloriques estudiantines, en ce compris la bleusaille et le baptême estudiantin en tant que rite initiatique et de passage animé d'un esprit festif.

05.2.2 / PARTIES PRENANTES

05.2.2.1 / Personnes organisatrices des activités

Il s'agit de toutes les personnes impliquées dans l'organisation des activités susmentionnées et qui en portent la responsabilité.

05.2.2.2 / Bénéficiaires des activités

Il s'agit des étudiants et étudiantes qui bénéficient des activités susmentionnées.

05.2.2.3 / Personnel institutionnel

Il s'agit des autorités académiques et/ou du personnel de l'établissement d'enseignement supérieur dédié au suivi des activités susmentionnées.

05. 3 / PRINCIPES FONDAMENTAUX

La charte vise à consacrer l'application des principes suivants auprès des parties prenantes :

- » Libre choix de participer ou non aux activités, sans subir ni faire subir de pression morale et physique, tant individuellement que collectivement.
 - » Respect de la dignité humaine, ainsi que de l'intégrité physique et morale de toutes et tous.
 - » Prévention et lutte contre toutes formes de discrimination, de violence et de harcèlement (par rapport au sexe, au genre et à l'identité de genre, au handicap, à l'âge, à l'origine ethnique ou nationale, à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses, etc.).
 - » Libre choix de consommer ou non de l'alcool et certains aliments lors des activités.
 - » Mise en place et respect d'un cadre comprenant des mesures de sécurité assurant la santé physique, morale et psychologique des participants et participantes afin que celles-ci se déroulent sans danger pour toutes et tous.
- » Prise en compte de l'impact potentiel sur les études lors de l'organisation des activités et de la participation à celles-ci, en favorisant le dialogue entre l'ensemble des parties prenantes.
 - » Respect de l'environnement et du bien-être animal.

05. 4 / RECOMMANDATIONS POUR L'APPROPRIATION DE LA CHARTE

À partir de la présente charte, il s'agira d'établir un dialogue entre l'ensemble des parties prenantes en amont et en aval des activités définies dans le présent document. Ainsi, il conviendra de :

- » Définir le champ des activités entrant dans le cadre de la présente charte (point 05.2.1) en y intégrant les spécificités culturelles et géographiques.
 - » Identifier clairement les parties prenantes concernées par la présente charte (point 05.2.2).
 - » Établir de commun accord, entre les personnes organisatrices et les autorités académiques de l'établissement concerné, les moments pendant lesquels se déroulent les activités susmentionnées, ainsi que les plages horaires.
 - » Identifier un panel de formations pertinentes et jugées utiles dans les domaines suivants :
 - » Analyse et prévention des risques dans les dimensions de santé physique et psychosociale ;
 - » Aspects juridiques et responsabilités en tant que personnes organisatrices ;
 - » Premiers secours dans le chef des personnes organisatrices.
- » Veiller au plus strict respect des règles contenues dans le RGPD (règlement (UE) 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données) dans le cadre des traitements de données qui sont confiées par les bénéficiaires des activités. Par exemple, les données médicales, données personnelles, etc. Celles-ci seront utilisées uniquement en regard des finalités pour lesquelles elles ont été transmises, puis devront être supprimées.
 - » Veiller à ce que les chartes particulières adaptées aux réalités culturelles et géographiques fassent l'objet d'une évaluation et d'une mise à jour éventuelle avant chaque rentrée académique.

05. 5 / DROITS ET DEVOIRS DES PARTIES PRENANTES

05. 5.1 / PERSONNES ORGANISATRICES DES ACTIVITÉS

05. 5.1.1 / Avant

- » Les personnes organisatrices suivent les formations utiles à la bonne tenue des activités (point 5.4.)
 - » Pour chaque activité, elles réalisent une analyse des risques dans les dimensions de santé physique et psychosociale, et mettent en place des mesures de prévention.
 - » Elles s'assurent que les activités ne compromettent pas le bon fonctionnement de l'établissement, des activités d'enseignement et la participation des étudiants et étudiantes à la vie académique.
 - » Elles souscrivent aux assurances nécessaires.
 - » Elles transmettent aux autorités académiques leurs coordonnées lors de chaque activité organisée
 - » Elles veillent à ce que les activités se déroulent dans des lieux répondant aux normes de sécurité imposées par les autorités compétentes. Le cas échéant, les autorités locales doivent être prévenues de la tenue et de la nature des activités, et à tout le moins lorsqu'il s'agit d'événements d'une certaine ampleur.
 - » Elles abordent avec l'ensemble des parties prenantes les notions de consentement, de consommation d'alcool et de nudité.
- Dans le cadre spécifique des activités de bleusaille et de baptême :
- » Elles s'informent de l'état de santé de chaque participant et participante et prennent les mesures nécessaires en fonction de la situation particulière de chacun et chacune.
 - » Elles sollicitent les coordonnées d'une personne de contact auprès de chaque participant et participante, à joindre en cas de nécessité.
 - » Elles veillent à ce que toute personne mineure présente une autorisation signée par son ou sa représentante légale afin de participer aux activités.

05. 5.1.2 / Pendant

- » Les personnes organisatrices respectent l'intégrité morale et physique des participants et participantes et luttent contre toute forme de discrimination, de harcèlement et de violence.
 - » Elles veillent à prévenir et empêcher toute violence, notamment sexuelle ou sexiste lors des activités.
 - » Elles s'assurent que les activités se déroulent dans le respect des bâtiments, des espaces publics et du voisinage. Elles veillent à limiter autant que possible les nuisances qui y sont liées.
 - » Elles mettent en place un service d'ordre composé d'étudiants et d'étudiantes identifiées, ne consommant pas d'alcool, parmi lesquelles au moins une personne formée au brevet européen des premiers secours ou toute formation équivalente. Elles possèdent une trousse de premiers soins et les numéros d'appel d'urgence.
 - » Elles se réservent le droit de ne pas accepter une personne bénéficiaire dont le comportement pourrait compromettre le bon déroulement des activités ou la mettre en danger.
 - » Elles prennent des mesures à l'égard de toute personne nuisant au bon déroulement des activités dans les limites de leur pouvoir d'action. Elles interviennent, le cas échéant, auprès des services de sécurité pour faire interdire l'accès à une activité.
 - » Elles ne se substituent pas aux organes disciplinaires académiques et prennent régulièrement contact avec les autorités de l'établissement d'enseignement supérieur pour prévenir les incidents graves et remédier à ceux ayant eu lieu.
- Dans le cadre spécifique des activités de bleusaille et de baptêmes :
- » Elles veillent à la sécurité des personnes bénéficiaires du début à la fin des activités, et modifient celles-ci selon les conditions météorologiques, le cas échéant (par exemple pour éviter les cas d'hypothermie).
 - » Elles veillent au respect du code du bien-être animal (par exemple, en interdisant l'utilisation et la consommation d'animaux vivants lors des activités).
 - » Elles veillent à interdire la consommation de produits non comestibles et ne surconsommant pas les aliments consommables.

05. 5.1.3 / Après

- » Elles veillent à mettre en place des actions de prévention afin que le retour des personnes bénéficiaires se fasse en toute sécurité.
- » Elles veillent à pouvoir renseigner aux bénéficiaires des activités les coordonnées de la personne de contact désignée par l'établissement

d'enseignement supérieur, ainsi qu'une liste non-exhaustive de coordonnées de services internes et externes pouvant les accompagner lors de problèmes rencontrés lors des activités susmentionnées.

- » Elles veillent à nettoyer et ranger les lieux utilisés.

05. 5.2 / BÉNÉFICIAIRES DES ACTIVITÉS

Dans le cadre des activités de bleusaille et de baptêmes :

05. 5.2.1 / Avant

- » Tout étudiant et étudiante mineure présente une autorisation signée par son représentant ou représentante légale afin de participer aux activités.
- » Les étudiants et étudiantes complètent une fiche médicale informant les personnes organisatrices de leur état de santé.

05. 5.2.2 / Pendant

- » Elles ont le libre choix de consommer ou non de l'alcool lors des activités.
- » Elles ont le droit de mettre fin à leur participation aux activités à tout moment, sans subir de représailles.

05. 5.3 / PERSONNEL INSTITUTIONNEL

- » Les autorités académiques identifient les personnes organisatrices des activités festives et folkloriques estudiantines.
- » Elles communiquent les coordonnées des personnes chargées d'instruire les plaintes liées aux activités de bleusaille et de baptême.
- » Elles s'assurent du respect des moments établis de commun accord avec les autorités académiques.

 Vous pouvez également consulter la [charte](#) au format PDF ou l'imprimer via le site web de l'ARES.



L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) est la fédération des établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Organisme d'intérêt public, elle est chargée de soutenir ces établissements dans leurs missions d'enseignement, de recherche et de service à la collectivité. Elle fédère 6 universités, 19 hautes écoles, 16 écoles supérieures des arts et 86 établissements d'enseignement supérieur de promotion sociale dont elle organise la concertation et pour lesquels elle promeut les collaborations à l'échelle nationale et internationale. L'ARES est donc relativement unique en Europe puisqu'elle fédère l'ensemble des types d'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles.

En tant que coupole unique, l'ARES assure au secteur de l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles une coordination globale.

Elle veille notamment à la cohérence de l'offre de formation et à son adéquation au marché de l'emploi, elle soutient les établissements dans leurs efforts de représentation et de relations internationales et formule des recommandations en matière de politique de recherche scientifique ou artistique. L'Académie fournit l'information sur les études supérieures en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle coordonne également l'engagement des établissements en matière d'apprentissage tout au long de la vie, de promotion de la réussite ou encore de coopération au développement. Enfin, elle collecte et traite un ensemble de données scientifiques et statistiques touchant au secteur dans une optique de veille, d'évaluation et d'amélioration des pratiques en faveur de la qualité des enseignements ou de l'accompagnement des quelque 200 000 étudiantes et étudiants qui comptent les établissements.

POUR EN SAVOIR + : WWW.ARES-AC.BE



La version électronique de ce rapport peut être téléchargée sur www.ares-ac.be/publications

CRÉDITS

Laurence Vincent (p.7, 10, 11, 13, 15, 17, 19, 20, 21, 24, 30, 35, 40, 44, 45, 50, 53, 54, 55, 57, 60, 62, 64, 66, 71, 72 et 75)
Melitas / Shutterstock.com (couverture, p.12, 22, 46 et 48)



ACADÉMIE
DE RECHERCHE ET
D'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

—

RUE ROYALE 180
1000 BRUXELLES
BELGIQUE

T +32 2 225 45 11
F +32 2 225 45 05

WWW.ARESAC.BE

—

—